



PLATEFORMES COOPÉRATIVES : DES INFRASTRUCTURES TERRITORIALES DE COOPÉRATION.

UN MODÈLE D'ENTREPRENARIAT NUMÉRIQUE BASÉ SUR LES COMMUNS,
AU SERVICE DES TERRITOIRES.

08 octobre 2020



Avec le soutien de l'Institut pour la recherche du Groupe Caisse des dépôts et du département Cohésion sociale et territoriale de la direction de l'Investissement de la Banque des Territoires



Rédaction : Alexandre Bigot-Verdier

Sous la supervision du Comité de pilotage de Plateformes en Communs, animé par Florian Perret, avec Nicole Alix, Guillaume Compain et Boris Séguy.

LICENCE

Cette oeuvre est placée sous Coopyright

<https://coopdescommuns.org/le-coopyright-pour-la-coop-des-communs/>

En cas de réutilisation, veuillez suivre par défaut les termes de la licence Creative Commons
CC-BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr>





I – SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS

Accélérer le développement du covoiturage, permettre la création de coopératives locales de logistique à vélo, donner à chaque producteur un moyen de vendre et distribuer sur son territoire des denrées alimentaires en circuit-court, mettre à disposition des commerçants une place de marché numérique gérée localement ou encore mettre en commun la trésorerie des entreprises (si importante en temps de crise) et outiller l'entraide intergénérationnelle : **les plateformes coopératives sont des outils critiques pour la résilience des territoires par la juste mobilisation des opportunités du numérique.**

Issues des idées d'émancipation des personnes et des territoires à l'origine du développement du numérique et enrichies par l'histoire du mouvement coopératif, les plateformes coopératives amènent un débat de fond sur la citoyenneté et la souveraineté économique de chacun, questionnant les moyens de "faire société" à l'heure du numérique, dans un contexte d'ubérisation des services marchands, mais aussi des moyens de solidarité.

Pendant le confinement lié à la covid-19, le mouvement du coopérativisme de plateformes a fait la preuve qu'il correspondait aux besoins de résilience des territoires, des citoyens, et aussi des acteurs économiques. Le promouvoir, c'est faire le choix de modèles diversifiés, ouverts, décentralisés, fiables les uns aux autres, construits pour **une meilleure utilisation des capacités existantes dans les territoires**. Le promouvoir c'est choisir de tourner le dos à un modèle construit sur la captation de la valeur des territoires par des outils centralisés qui « disruptent » sans précaution les équilibres sociaux, démocratiques, économiques.

Les plateformes coopératives préfigurent un mode d'entrepreneuriat numérique d'un nouveau type : collectif puisqu'il associe directement de nombreuses parties prenantes, social puisqu'il privilégie la pérennité de la collaboration entre ses membres à la rentabilité de court-terme.

Plus que de simples modèles entrepreneuriaux sur un marché concurrentiel de plateformes, ce sont de véritables communs numériques par la spécificité de leurs modèles économiques et juridiques, qui permettent une plus grande démocratie et la propriété partagée entre tous les acteurs qu'elles impactent.

Les plateformes coopératives sont des infrastructures numériques territoriales et incarnent un intérêt collectif entre citoyens et territoires. On ne peut donc pas exiger d'elles un modèle de rentabilité équivalent aux plateformes capitalistes pour conditionner des investissements adéquats.

Les travaux qui ont mené à la rédaction de ce rapport font le constat que les plateformes coopératives intéressent de plus en plus les collectivités locales et leurs tissus économiques. En revanche, parce qu'elles proposent un modèle d'entrepreneuriat numérique original, appuyé sur les valeurs et les outils de l'économie sociale, elles ne disposent pas des mêmes opportunités que le modèle capitaliste plus courant. Ces structures ne peuvent donc pas exprimer leur plein potentiel.



Le groupe Plateformes en Communs de La Coop des Communs identifie des chantiers pour augmenter leurs capacités d'action, afin que le coopérativisme de plateforme propose à moyen -terme des solutions à la hauteur des enjeux. Il conviendra de mener ces travaux en bonne intelligence avec l'ensemble des institutions et acteurs engagés dans ce processus afin de prouver que dans le numérique aussi, l'économie sociale est un moyen d'entreprendre à part entière.

A - Les entrepreneurs et les collectifs derrière les plateformes existantes ont besoin de soutien et d'accompagnement pour renforcer les succès acquis et continuer d'expérimenter.

Recommandation 1 - Renforcer la visibilité de l'ESS comme modèle entrepreneurial d'avenir pour le numérique.

Le modèle classique d'entrepreneuriat capitaliste, qui repose sur des levées de fonds conséquentes et risquées, amenant une attente de retours sur investissements élevés et donc un développement commercial agressif, est toujours présenté comme la norme en terme de solutions numériques. La valorisation de modèles moins intensifs en capitaux mais plus ancrés dans les besoins concrets des usagers et des territoires devraient être valorisés dans l'imaginaire forgé par les grands dispositifs nationaux comme celui de la French Tech.

Alors que l'ESS est positionnée par la loi Hamon de 2014 comme un modèle d'entrepreneuriat à part entière, il serait bon de concrétiser cette doctrine dans les lieux d'apprentissage de l'entrepreneuriat et de mise en lumière des succès (universités, grandes écoles, etc.) et d'en présenter l'utile palette des différentes ressources organisationnelles : coopératives, mutuelles, associations, entreprises solidaires d'utilité sociale, fondations et fonds de dotation.

Recommandation 2 - Diversifier les modes de financement de l'entrepreneuriat numérique dans l'économie sociale en investissement et en exploitation et les agréger au service de l'intérêt général.

La question de l'accès aux financements pour appuyer le développement des plateformes coopératives a été un sujet central de toutes les rencontres et de tous les travaux de Plateformes en Communs. Il importe de lever les barrières, culturelles d'abord, financières ensuite, d'ingénierie enfin, pour permettre aux acteurs d'un numérique éthique d'être à la hauteur des enjeux. L'émergence et le renforcement d'outils financiers dédiés au financement des acteurs numériques de l'ESS, de l'investissement et de l'exploitation, doit permettre une accélération du secteur.

Les institutions financières publiques, comme les principaux financeurs de l'ESS, doivent réfléchir à une stratégie commune pour soutenir ces projets qui sont plus que des aventures entrepreneuriales dont l'impact social serait positif. En tant qu'infrastructures numériques de la coopération territoriale, leur financement ne peut se satisfaire d'investissement "bilatéraux" mais de stratégies concertées de partage du risque financier pour les soutenir, via par exemple des fonds de garantie.



Par ailleurs, les collectivités territoriales, qui bénéficient au premier chef du développement des plateformes coopératives, peuvent s'engager plus avant dans le soutien à l'exploitation de ces plateformes. D'une part, la mobilisation de la commande publique peut assurer des revenus suffisants pour sécuriser la pérennité de certains modèles. D'autre part, la subvention des utilisateurs de plateformes coopératives relevant d'un service de développement territorial (covoiturage par exemple) peut être envisagée. Les collectivités peuvent enfin utiliser les fonds alloués par les plans de développement comme "Action cœur de ville" pour lancer des expérimentations sur leur territoire et financer des dispositifs locaux d'ingénierie.

S'inscrivant dans une stratégie nationale de transition numérique des territoires, les plateformes coopératives devraient enfin bénéficier des efforts importants consentis par l'État sur le sujet numérique dans le cadre de son plan relance et notamment profiter du Plan Investissement Avenir, comme cela a été recommandé par le Conseil National du Numérique.

Recommandation 3 – Encourager l'expérimentation des modèles économiques assurant la protection et l'utilisation des données pour l'intérêt général.

La question de la gestion des données issues des interactions entre les utilisateurs est l'un des sujets à l'origine de l'émergence des plateformes coopératives. Les modèles, par exemple, de coopératives de données, permettant une gestion collective des données issues des activités numériques sur un secteur ou un territoire donné sont en cours d'émergence et ont besoin du soutien de collectivités et d'institutions pionnières pour aboutir à des solutions d'échelle.

Ces dynamiques peuvent non-seulement être soutenues par les collectivités territoriales qui ont intérêt à investir dans leur territoire, mais aussi par les acteurs historiques de l'ESS, notamment les grandes institutions financières et mutuelles, qui ont ici l'occasion de démontrer que l'économie sociale est une réponse aux enjeux économiques et éthiques du XXI^e siècle.

B - Enfin, il est important de créer un écosystème favorable aux plateformes coopératives.

Recommandation 4 - Créer un incubateur dédié aux plateformes coopératives dans une logique d'accompagnement en pair à pair.

Les entreprises numériques bénéficient d'une offre très importante d'incubateurs et d'accélérateurs pour renforcer leurs modèles d'affaires et juridiques, solidifier leur stratégie et parfois renforcer leurs équipes. L'originalité coopérative et les logiques de lucrativité limitée, de propriété partagée des données ou de gestion de licences ouvertes sont malheureusement peu envisagées par ces structures d'accompagnement.

Par ailleurs, s'il existe bien des structures d'accompagnement des entreprises de l'ESS, peu ont l'expertise suffisante sur les enjeux numériques. Une structure dédiée aux entreprises numériques de l'ESS serait un atout pour le développement du secteur.

À ce titre, les dynamiques de pair-à-pair engagées dans les travaux du groupe Plateformes en Communs ont donné des résultats positifs pour les participants et mériteraient d'être renforcées.



Recommandation 5 - Construire un récit commun et fédérer un réseau autour d'une identité forte : proposition de #plateformcoop.

Au-delà des nuances primordiales à apporter dans sa définition, le “coopérativisme de plateforme” est un concept qui s'adresse surtout à des initiés. Or, proposer une alternative au mode entrepreneurial classique impose à tous les acteurs de faire front derrière une identité commune et un récit commun qui soit compris rapidement par une grande variété d'interlocuteurs (collectivités, investisseurs, institutions de l'ESS, services de l'État, etc.). Malheureusement, aucune des dénominations utilisées ne semble complètement satisfaisante et embrasser assez largement la diversité des modèles possibles et des effets positifs attendus.

Toutefois, le terme **Platformcoop**, est largement utilisé par nos partenaires internationaux. Il pourrait être utilisé et illustré pour décrire cet horizon collectivement souhaité : mobiliser les opportunités du numérique au service d'une transition écologique et solidaire des territoires. Aux plateformes de se le réapproprier pour lui donner le sens qui conviendra pour fédérer l'ensemble des acteurs.

Plateformes en Communs constitue le ferment de ce réseau en France et s'articule avec les mouvements similaires au niveau international.

Ce positionnement important pour l'ensemble du mouvement devrait faire l'objet d'une discussion et d'un consentement du plus grand nombre des acteurs engagés.

Recommandation 6 - Soutenir les dynamiques de recherche autour des plateformes coopératives.

Le mouvement du “coopérativisme de plateforme”, parce qu'il est récent et qu'il se situe au croisement des domaines très riches de l'Économie Sociale et Solidaire, de la théorie des communs et du monde des logiciels libres et de l'open-source, a besoin des éclairages de la recherche pour s'étoffer et progresser . Les programmes de recherche sur le sujet devraient être encouragés afin de soutenir les plateformes elles-même.

Recommandation 7 - Concevoir des stratégies d'alliances avec les autres acteurs œuvrant vers une transition écologique et solidaire.

Les plateformes coopératives sont des infrastructures numériques territoriales de coopération au service d'une transition écologique et solidaire. À ce titre, elles ne réaliseront leur potentiel qu'en étant mobilisées par les acteurs qui œuvrent d'ores et déjà à cette transition sur le terrain. Il est donc primordial de formaliser des rapprochements et de se mettre au service des représentants de plusieurs mouvements et, notamment, ceux favorisant l'entrepreneuriat local par l'ESS (les CAE, les URSCOP et réseaux locaux de l'ESS), les nouvelles infrastructures de coopération territoriales (les “tiers-lieux” et, notamment, les fablabs) ou encore les agents d'une transition numérique inclusive (la médiation numérique). À ce titre, la constitution de SCIC de centre-ville promue par la Confédération des Commerçants de France est un exemple de rapprochements stratégiques à approfondir.



Les plateformes coopératives elles-mêmes auraient intérêt à mutualiser leurs moyens et leurs réseaux pour essaimer plus rapidement l'usage de leurs services dans les territoires dans une logique d'inter coopération.

Recommandation 8 - Créer et animer un observatoire des plateformes coopératives pour en objectiver l'impact sur les territoires.

L'objectivation de l'impact des plateformes coopératives est un enjeu important pour beaucoup des financeurs potentiels du mouvement et des plateformes elles-mêmes. À ce titre, la création d'un observatoire des plateformes coopératives permettrait d'asseoir le discours sur une réalité chiffrée, mais aussi d'outiller les actions des plateformes (vers des secteurs d'activité ou des zones géographiques non identifiées par exemple).

Cet observatoire gagnera à être conçu dans une dynamique associant acteurs et chercheurs, dans une approche multi-disciplinaire et multi-parties prenantes.



SOMMAIRE

I - Synthèse et recommandations	· 3
Recommandation 1 - Renforcer la visibilité de l'ESS comme modèle entrepreneurial d'avenir pour le numérique.	· 4
Recommandation 2 - Diversifier les modes de financement de l'entrepreneuriat numérique dans l'économie sociale en investissement et en exploitation et les agréger au service de l'intérêt général.	· 4
Recommandation 3 – Encourager l'expérimentation des modèles économiques assurant la protection et l'utilisation des données pour l'intérêt général.	· 5
Recommandation 4 - Créer un incubateur dédié aux plateformes coopératives dans une logique d'accompagnement en pair à pair.	· 5
Recommandation 5 - Construire un récit commun et fédérer un réseau autour d'une identité forte : proposition de #platformcoop.	· 6
Recommandation 6 - Soutenir les dynamiques de recherche autour des plateformes coopératives.	· 6
Recommandation 8 - Créer et animer un observatoire des plateformes coopératives pour en objectiver l'impact sur les territoires.	· 7
Sommaire	· 8
II - Les écueils d'une économie de plateformes et l'émergence des plateformes coopératives	· 12
A - Plateformes partout...	· 12
1 - Opportunité pour la transition écologique	· 15
2 - Outiller la collaboration locale	· 15
3 - Un moyen d'émancipation économique	· 16
4 - Outiller la démocratie	· 17
B - ... progrès nulle part	· 17
1 - Modèle entrepreneurial : financer la croissance à tout prix, aux dépens des utilisateurs	· 18
2 - Impact sur les territoires - prédation de la valeur	· 19
3 - Impacts sur le travail	· 20
4 - Éthique des données et opacité des algorithmes	· 23
5 - Centralisation de la gouvernance	· 25



C - Émergence mondiale d'une alternative issue des pratiques du coopérativisme	· 26
1 - Institutionnalisation du Platform Cooperativism Consortium	· 27
2 - En France, le réseau Plateformes en Communs	· 28
3 - En Europe, un proto-réseau autour de Co-communs	· 29
D - Une approche du numérique par les communs	· 30
III - Les plateformes coopératives françaises : que sont-elles ?	· 32
A - Cas d'usages	· 32
Zoom sur Coop Circuit	· 32
Zoom sur Les Oiseaux de Passage	· 33
Zoom sur Mobicoop	· 33
Zoom sur Coopcycle	· 34
Zoom sur Decidim	· 34
Zoom sur Label Emmaüs	· 35
B - Modèles juridiques et originalité dans la gouvernance	· 35
Zoom sur le statut de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif	· 36
C - Modèles économiques	· 37
1 - Les stratégies pour maintenir un service sans commission	· 37
2 - Prix libre, avec ou sans support	· 38
3 - Se concentrer sur l'outil, fédérer les acteurs locaux	· 38
D - La technologie en question	· 38
1 - Compatibilité des plateformes entre elles (ou interopérabilité)	· 40
2 - Quelques acteurs technologiques en place	· 41
IV - Dans un contexte de besoin de résilience locale : des infrastructures numériques de coopération au service de la transition écologique et solidaire.	· 43
A - Les plateformes coopératives, outils à destination des collectivités territoriales	· 43
B - Les plateformes coopératives, outils pour accélérer la transition écologique des territoires	· 45
C - Contexte covid : les plateformes coopératives, outils de résilience locale	· 45



V - Enjeux et recommandations pour accélérer le développement des plateformes coopératives	· 48
A - Renforcer la visibilité de l'économie sociale comme modèle d'entrepreneuriat à part entière	· 48
Recommandation 1	· 49
1 - Les freins au financement de l'investissement	· 51
a - Fonds Propres	· 51
b - "Quasi" Fonds Propres	· 52
c - L'émergence d'un fonds dédié aux coopératives numériques ?	· 52
d - Les fonds de soutien au développement de l'ESS	· 52
e - La mobilisation des fonds nationaux	· 53
f - Profiter du plan de relance	· 54
g - Créer des outils communs aux différents financeurs pour permettre une prise de risque plus collective et une répartition du coût de l'intérêt général	· 54
h - De quels investissements les plateformes coopératives ont-elles vraiment besoin ?	· 57
Recommandation 2a	· 57
2 - Envisager des mécanismes de financement de l'exploitation de la lucrativité limitée des plateformes	· 58
Recommandation 2b	· 59
Recommandation 3	· 59
C - Le besoin en ingénierie	· 60
1 - Un incubateur dédié aux plateformes coopératives	· 60
2 - Utiliser les fonds d'ingénierie des plans de soutien aux collectivités territoriales	· 61
Recommandation 4	· 61
D - Le choix des mots : fédérer les plateformes coopératives	· 62
Recommandation 5	· 63
Recommandation 6	· 63
E - Envisager des stratégies d'alliances avec les autres mouvements de la transition dans une logique de communs	· 64
1 - Les Licoornes	· 64
2 - La Fabrique des transitions	· 64
3 - Les tiers-lieux et les fablabs	· 64



4 - Les CAE	· 65
5 - Les acteurs de la médiation numérique	· 66
Recommandation 7	· 66
F - Le discours “militant” vu comme une faiblesse	· 67
Recommandation 8	· 67
G - Penser et prioriser le modèle de développement : local, national, ou les deux ?	· 68
Annexes	· 69
Plateformes en Communs	· 69
Coordination de l’initiative	· 69
Rencontres inter-plateformes	· 69
Groupes thématique et ateliers projet	· 70
Forum des plateformes coopératives	· 71
Rapport d’étape	· 71
Cahier de recherche	· 72
Travaux de recherche	· 72
Représentation et plaidoyer	· 73
Les Plateformes Participantes	· 73
Liste des membres du comité d’orientation de Plateformes en Communs	· 74
Remerciements	· 75



II – LES ÉCUEILS D’UNE ÉCONOMIE DE PLATEFORMES ET L’ÉMERGENCE DES PLATEFORMES COOPÉRATIVES

A – PLATEFORMES PARTOUT...

Dans cette partie, nous détaillerons les opportunités mises en avant pour le développement des plateformes collaboratives afin de mieux en analyser les limites par la suite.

Dans le droit français, les plateformes en ligne sont définies depuis 2016 comme des « entreprises qui mettent en relation à distance, par voie électronique, des personnes en vue de la vente d'un bien, de la fourniture d'un service ou de l'échange ou du partage d'un bien ou d'un service ». Les opérateurs de plateformes sont eux désignés comme « toute personne physique ou morale proposant, à titre professionnel, de manière rémunérée ou non, un service de communication au public en ligne reposant sur : 1° le classement ou le référencement, au moyen d'algorithmes informatiques, de contenus, de biens ou de services proposés ou mis en ligne par des tiers ; 2° Ou la mise en relation de plusieurs parties en vue de la vente d'un bien, de la fourniture d'un service ou de l'échange ou du partage d'un contenu, d'un bien ou d'un service”.

Les définitions légales, tout en balisant les configurations générales des plateformes, restent très larges sur leur périmètre d'action. Cette forte latitude s'explique par le caractère indéterminé de ces plateformes, qui font l'objet, depuis leur généralisation au début des années 2010, d'incessants débats quant à leur nature et à leurs perspectives sociales et économiques. La dimension numérique et le mode opératoire atypique des plateformes, à la frontière de la firme traditionnelle et du marché, en font des organisations économiques d'un genre nouveau, qui s'affranchissent – au moins partiellement – des catégories préexistantes.

Les attributs supposés des plateformes de mise en relation sont étroitement liés aux représentations qui les entourent. Deux conceptions dominantes peuvent ainsi être confrontées : d'un côté, une vision enchantée, portée principalement par la notion « d'économie collaborative » et ayant accompagné l'émergence des plateformes, qui met l'accent sur leurs bénéfices communautaires et écologiques ainsi que sur leur potentiel d'émancipation individuelle ; de l'autre, une perspective bien plus critique, incarnée par les détracteurs du « capitalisme de plateformes », qui dénoncent la prédominance de plateformes jugées prédatrices en ce qu'elles tireraient profit de leurs positions d'intermédiaires incontournables pour prélever des rentes substantielles, marchandiser des espaces auparavant réservés aux sphères domestiques et solidaires, et participer plus généralement à une précarisation des travailleurs via le contournement des réglementations en vigueur.



Un rapport de l'IGAS paru en 2016 tente de préciser les contours des plateformes en ligne. Il les classe en sept catégories :

- opérateurs de services organisés : livraison à vélo (Deliveroo), VTC (Uber)
- jobbing : bricolage, services à domicile (Taskrabbit, Supermano)
- micro-travail (Amazon Mechanical Turk, Foule Factory...)
- freelancing (Malt, Upwork)
- partage de ressources : mutualisation d'un actif par des particuliers, simple (AirBnb, Drivy) ou associée à une « main d'oeuvre » (Blablacar)
- places de marché (Amazon, LeBonCoin, Etsy, A Little Market)
- coopératives électroniques (La Ruche qui dit Oui)

Les plateformes auraient ainsi plusieurs caractéristiques saillantes : 1 - ce sont des marchés bifaces ou multi-faces ; 2 - elles engendrent une réduction drastique des coûts de transaction (coûts liés à la recherche de l'information pertinente, à la négociation des prix et des contrats et au contrôle des conditions de mise en œuvre des contrats) ; 3 - elles ont besoin de très peu de capitaux par rapport à leurs concurrents de l'économie traditionnelle ; 4 - elles ont de forts effets de réseaux et de rendements croissants. Elles peuvent en outre permettre des transactions en pair-à-pair, en B2C (Business to Consumer) et/ou en B2B (Business to Business).

Toujours selon l'IGAS, l'économie et les plateformes collaboratives traduiraient, au fond, une transition plus générale vers :

- une économie de l'usage plutôt que de la possession ;
- une économie où les consommateurs sont aussi des co-producteurs ;
- une économie à la demande dans laquelle les besoins des consommateurs sont satisfaits immédiatement grâce à la mise en relation électronique avec des fournisseurs/prestataires ;
- une économie sans entreprise.

Au-delà des startups de l'économie collaborative, il semble que l'on assiste à un phénomène plus général de plateformes, conduisant les grandes firmes elles-mêmes à constituer des écosystèmes hétérogènes d'acteurs via l'externalisation des ressources productives et des partages de données standardisées. Déjà opérée dans l'industrie culturelle, en cours dans l'automobile et la mobilité (consortiums autour de la voiture connectée, rachat de Ouibus par Blablacar en échange d'une entrée de la SNCF au capital), cette plateformes s'observe aussi dans le secteur alimentaire, où certaines plateformes de livraison à vélo, à l'instar de Frichti, souhaitent supprimer le coût « incompressible » des restaurants en créant directement les cuisines pour alimenter leur service.



En France, les plateformes collaboratives réunissaient d'après l'IGAS environ 200.000 travailleurs en 2016, pour 7 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Dans une étude réalisée pour la Commission Européenne, le cabinet PwC estimait que le montant total des transactions dans les cinq principaux secteurs de l'économie collaborative en Europe – finance, hébergement, transport, services à la personne et services aux entreprises – était de 28 milliards d'euros en 2015 et qu'il pourrait être multiplié par 20 et atteindre 570 milliards d'euros d'ici 2025.

Quelles opportunités ?

En 2010, Rachel Botsman¹ popularise le concept d'économie collaborative, notamment relayé en France par le think-tank Ouishare, pour décrire les comportements qui sous-tendent le succès (à venir) des plateformes numériques de mise en relation. Héraut de la transition écologique grâce à une consommation enfin responsable ; nouvelle étape vers une économie de la fonctionnalité plus alignée avec les défis écologiques ; facteur de disparition des intermédiaires économiques (et institutionnels), d'horizontalisation de la société et de disparition des "barrières à l'entrée" sur les marchés pour une économie enfin "vraiment" libérale : depuis son émergence, l'économie collaborative a régulièrement été associée à un changement social positif.

C'est d'ailleurs en suivant cette intuition que le gouvernement français a rassemblé en mai 2018 les principaux dirigeants d'entreprises numériques mondiales dans le cadre du sommet Tech for good pour "discuter de quelle manière la technologie peut contribuer au bien commun." ²

Ces arguments ont été largement relayés par les plateformes, surtout à des fins publicitaires, tant et si bien que la déception a été brutale pour beaucoup des enthousiastes de la première heure : à l'arrivée, ce mélange des genres entre géants californiens et communautés néo-hippies préfigurant de nouveaux modes de faire, de vivre et d'apprendre ensemble pourrait bien se transformer en une machine à précariser une nouvelle classe de travailleurs, à marchandiser le moindre actif personnel non-rentable et accélérer la domination de la Silicon Valley non plus sur notre imaginaire seulement, mais sur notre façon de vivre ensemble

Pourtant, les défis écologiques et économiques du siècle sont de plus en plus prégnants et la crise sanitaire liée à la propagation de la covid19 a accéléré la conscience d'un besoin d'agir et de transformer nos habitudes. Sous certaines conditions, les nouvelles technologies et les plateformes en particulier ont un rôle important à jouer.

¹ Whats yours is mine. The rise of collaborative consumption, Rachel Botsman, 2010

² <https://www.gouvernement.fr/en/tech-for-good-summit-digital-stakeholders-make-concrete-commitments-for-the-common-good>



1 - Opportunité pour la transition écologique

Permettre aux consommateurs de privilégier l'usage de biens plutôt que de les posséder, ouvre la perspective d'une transformation nécessaire, voire d'une baisse de la production. On a souvent cité l'exemple de la perceuse dont la durée d'utilisation moyenne dans un foyer particulier n'excéderait pas 12 minutes sur toute la durée de vie de l'objet. Ce chiffre, que le partage d'une seule perceuse au sein d'une communauté de voisins permettrait certainement d'améliorer, est le symbole des nombreux objets ménagers possédés mais peu utilisés, qui représentent une part élevée des émissions de carbone des Français.³

Exemple du secteur du transport routier

Il en va de même dans le secteur de la mobilité, dont l'Ademe rappelle qu'il représente 39% des émissions de gaz à effet de serre en France en 2015, ce qui en fait le principal secteur émetteur.⁴ Or les voitures particulières sont responsables de plus de 50% de ces émissions. Réduire le nombre de voitures sur les routes en maximisant leur remplissage semble donc un levier important de lutte contre le réchauffement climatique. Il existe deux types de plateformes proposant des solutions pour répondre à ce constat : les plateformes de covoiturage et les plateformes d'auto-partage. Sur les premières (Blablacar et Mobicoop) les conducteurs identifient des passagers supplémentaires avec qui mutualiser les frais de déplacement. La voiture est mieux remplie et le trajet est moins cher. L'étude "Zero empty seats" réalisée par BIPE et financée par Blablacar avance le chiffre de 1,6 million de tonnes de CO2 économisées⁵ grâce au covoiturage, en France, sur l'année 2018. Sur une plateforme d'auto-partage (Citiz, Getaround ex-Drivy) ce n'est plus le trajet mais la voiture qui est mise en commun, on y loue la voiture d'un particulier, ou de la plateforme.

Ces opportunités doivent toutefois être relativisées au regard du risque "d'effet rebond" dans certains secteurs. Par exemple, le coût moins élevé du covoiturage de longue distance par rapport à certains trajets en train peut générer un recours à la voiture qui, même si elle est partagée, sera plus polluante.

2 - Outiller la collaboration locale

Les plateformes numériques augmentent le nombre de canaux de partage d'information et organisent la gestion partagée des ressources. En révélant les expertises et compétences d'un territoire, en facilitant l'expression des besoins ou en publicisant les offres de services, elles permettent aux acteurs d'un même territoire de s'organiser et de renforcer leurs capacités d'entraide et ainsi d'augmenter la portée et l'intensité de leurs actions. S'agissant des acteurs de la transition écologique et solidaire d'un territoire, la mise en œuvre des plateformes numériques adéquates est donc une opportunité pour accélérer la transition recherchée.

³ Source ADEME : <https://presse.ademe.fr/2018/09/consoresponsable-lademe-a-etudie-la-face-cachee-des-objets.html>

⁴ Source ADEME : <https://www.ademe.fr/expertises/mobilite-transport/chiffres-cles-observations/chiffres-cles>

⁵ Source Blablacar : <https://blog.blablacar.fr/blablalife/lp/zeroemptyseats>



3 - Un moyen d'émancipation économique

Pour les ménages modestes

La généralisation d'un modèle de location de particulier à particulier, plutôt que d'achat systématique de biens, est une promesse d'économies ou de revenus complémentaires non négligeable pour les ménages les plus modestes. Cet argument est d'autant plus d'actualité que le mouvement dit des "gilets jaunes", qui a mis en lumière un mécontentement massif des classes populaires et intermédiaires françaises, s'est particulièrement appuyé sur la notion de pouvoir d'achat et de "reste à vivre". L'usage d'internet pour améliorer la situation économique des ménages modestes a notamment été mis en lumière par Dominique Pasquier dans son enquête "L'internet des familles modestes"⁶. Le livre illustre par exemple comment les activités d'achat-revente de biens en ligne rend possible certains compléments de revenu ou l'accès à des biens moins onéreux, en seconde main. C'est également ce que permet la mise en location d'une chambre excédentaire via une plateforme comme Airbnb. L'Observatoire de la consommation responsable de l'ESG-UQAM (Montréal) a d'ailleurs montré en 2016 dans son étude sur l'économie collaborative québécoise que la motivation financière était le principal levier d'un consommateur utilisant une plateforme.⁷

L'émergence d'une nouvelle forme de travail

Les plateformes numériques ont également permis l'émergence de nouvelles formes de travail rémunéré, notamment pour des personnes éloignées de l'emploi. En simplifiant l'accès à certains marchés, en réduisant les coûts de transaction et certaines asymétries d'information, elles constituent même "d'extraordinaires opportunités de croissance" selon le rapport "Le travail à l'ère des plateformes" du Conseil National du Numérique.

L'émergence du statut d'auto-entrepreneur, puis de micro-entrepreneur concomitant à celle des plateformes promettant rémunération pour des missions rapides a accéléré l'arrivée de travailleurs occasionnels sur des marchés jusque-là réservés à des professionnels. C'est notamment le cas du transport en voiture privée (VTC via Uber) ou encore de la livraison à vélo (Deliveroo, Uber Eats). Ces plateformes communiquent d'ailleurs particulièrement sur l'accès au statut d'entrepreneur pour les travailleurs qui s'inscrivent à leurs services (choix des horaires de connexion à la plateforme, etc.).⁸

Lors d'un entretien filmé à Mediapart⁹, le candidat à l'élection présidentielle Emmanuel Macron a, à l'époque, souligné que les activités économiques proposées par Uber en auto-entrepreneuriat constituaient un horizon important pour les jeunes habitants des quartiers populaires. La précarité que pourrait représenter cette nouvelle forme de travail non-salarié serait ici le prix à payer face à leur faible employabilité et un moindre mal devant les alternatives possibles : "tenir les murs ou dealer".

⁶ L'internet des familles modestes, Pasquier. 2018

⁷ Source : <https://ocresponsable.com/wp-content/uploads/2018/03>

[L_economie_des_plateformes_collaboratives_au_quebec_en_chiffres7398-1.pdf](https://ocresponsable.com/wp-content/uploads/2018/03)

⁸ Voir la communication d'Uber sur le sujet : <https://www.uber.com/fr/fr/drive/>

⁹ Source : <https://www.youtube.com/watch?v=2ZWZFOjRslk&feature=youtu.be>



L'institut Montaigne comptabilisait 200 000 "travailleurs de plateforme"¹⁰ en avril 2019 touchant une rémunération comprise entre 10 et 15 euros de l'heure. En période de ralentissement économique suite au confinement, ces revenus sont bienvenus pour des travailleurs souvent issus des classes populaires.

4 - Outiller la démocratie

Le numérique permet une interconnexion des citoyens entre eux, mais aussi avec l'administration de leur territoire. Ce lien direct rendu possible par des plateformes de participation démocratique permet d'envisager une transformation des pratiques politiques locales.

Un premier usage courant du champ citoyen est l'utilisation de plateformes de budgets participatifs qui permettent à la fois aux citoyens de documenter des projets qui pourraient être financés, au moins en partie, par le budget de la collectivité territoriale, puis de faciliter une décision collective (souvent sous forme de vote) pour identifier quelques projets à financer en priorité par le financement alloué à la démarche, par exemple la démarche du budget participatif de la ville de Paris.¹¹

D'autres plateformes permettent d'aller plus loin dans la participation des citoyens au gouvernement de leurs collectivités. Conception de programmes politiques avant élections, consultations thématiques, ou organisation de prises de décision collectives sur des sujets du territoire, des plateformes permettant la participation démocratique proposent des services très larges qui peuvent être mobilisés à toutes les échelles de collectivités territoriales, en fonction de leur maturité sur le sujet.

Par exemple, parmi l'écosystème des "civic-techs" (outils numériques disponibles pour outiller la vie démocratique), on distingue la plateforme Decidim¹². Financée par l'argent public des villes de Madrid et de Barcelone suivant le courant des "villes rebelles", Decidim est une plateforme qui permet d'impliquer les citoyens dans la vie démocratique d'une collectivité territoriale, par la remontée de propositions de votes, etc. L'outil est open-source et maintenu par une communauté internationale de développeurs. Des entreprises référentes sont disponibles pour la mettre en place pour les collectivités qui souhaitent l'utiliser ; en France on peut notamment citer Open Source Politics.¹³

B – ... PROGRÈS NULLE PART

Les conditions de réalisation de ces promesses pour les personnes et les territoires ne dépendent bien entendu pas uniquement des outils techniques et des acteurs eux-mêmes. La Mission Société numérique de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires a notamment

¹⁰ Institut Montaigne - "Travailleurs des Plateformes : liberté oui, protection aussi" - <https://www.institutmontaigne.org/publications/travailleurs-des-plateformes-liberte-oui-protection-aussi>

¹¹ <https://budgetparticipatif.paris.fr/bp/>

¹² <https://decidim.org/>

¹³ <https://opensourcepolitics.eu/>



mis en avant l'importance de la médiation numérique pour la transmission de compétences numériques aux Français, sans lesquelles ces opportunités ne pourront se transformer en usages concrets et quotidiens et resteront de beaux enthousiasmes.¹⁴

Au-delà des facteurs externes nécessaires à la réalisation des potentialités du numérique, il existe aussi des éléments endogènes aux acteurs qui font obstacle à la réalisation d'une société numérique durable, en raison de choix technologiques, de modèles juridiques ou de modèles économiques.

1 - Modèle entrepreneurial : financer la croissance à tout prix, aux dépens des utilisateurs

Pour chaque secteur d'activité visé par une plateforme numérique, il est possible d'identifier un acteur dominant : Amazon pour le e-commerce, Uber pour le recours à un Véhicule de Tourisme avec Chauffeur (VTC) - 65% de part de marché en Europe¹⁵, Airbnb pour la réservation de logement touristique temporaire chez des particuliers, Blablacar pour la réservation de trajets de covoiturage, etc.

La raison principale de l'émergence de ces oligopoles est le modèle entrepreneurial qui soutient le développement des plateformes. Ces dernières financent majoritairement leur croissance auprès d'investisseurs privés dits "venture capitalists", c'est-à-dire qu'ils prennent un risque élevé et qu'ils attendent donc une rentabilité à la hauteur. Le retour sur l'investissement s'obtient par deux effets : l'attente de dividendes annuels (une rémunération autour de 12% est courante dans le secteur) ou de plus-value sur la revente des participations au capital (plus-value qui doit alors compenser les pertes dans les entreprises faillies : le rapport réussite/échec des start-ups numériques couramment admis étant de l'ordre de de 1 pour 10 , une multiplication par dix de la mise de départ est donc un horizon souhaitable pour les investisseurs). Un tel niveau de rentabilité à court (dividendes) ou moyen terme (revente des parts) n'est alors atteignable que par une croissance exponentielle du chiffre d'affaires de la start-up.

Cette croissance du chiffre d'affaires s'atteint elle-même par plusieurs stratégies dont les plus courantes sont la croissance géographique (ouvrir son service dans un grand nombre de villes ou de pays) ou la croissance du chiffre d'affaires sur un marché déjà mûr (par exemple en enrichissant les services proposés : "Airbnb experience" proposant des activités autour du lieu d'hébergement).

La position de monopole visée rend alors plus confortable d'augmenter les prix, une fois que les utilisateurs sont rendus captifs : soit que les autres moyens d'accès aux services aient été "disruptés" (par exemple supprimer le modèle des taxis au profit des VTC), soit que le système de propriété des données est mis au service de cette politique (voir paragraphe II - B - 4). Ce modèle d'investissement a parfois pour conséquence la faillite d'entreprises qui fonctionnaient bien, mais ne pouvaient prétendre à une croissance assez rapide. Toujours dans le secteur de

¹⁴ Stratégie nationale pour un numérique inclusif : <https://rapport-inclusion.societenumerique.gouv.fr/>

¹⁵ <https://www.usine-digitale.fr/article/chiffre-d-affaires-pertes-nombre-d-utilisateurs-uber-en-chiffres.N830710>



l'économie collaborative, l'exemple de la faillite de Take it Easy est emblématique¹⁶. Cette start-up de livraison à vélo a dû fermer suite à l'échec de sa troisième levée de fonds, alors qu'elle affichait un taux de croissance de 30% et se réclamait leader du marché en Belgique (son pays d'origine) et en Europe. Les rémunérations des livreurs non-salariés n'ont pas été payées.

Il devient alors pertinent de se questionner sur un modèle d'investissement et de développement moins exigeant, permettant l'existence de plateformes rentables sur un périmètre géographique plus restreint et rendant un service efficace à une communauté limitée. Cela permettrait à la fois de lutter contre le développement d'oligopoles numériques et de permettre l'existence de services numériques utiles, à lucrativité limitée.

2 - Impact sur les territoires - prédation de la valeur

Ce modèle d'investissement et de recherche de maximisation de la rentabilité des activités de la plateforme, primant sur les intérêts des utilisateurs, nuit à la collaboration avec les territoires dans lesquels ont lieu les échanges.

Le cas des données : en position de quasi-monopole dans l'accès à un marché, les plateformes collaboratives agrègent des données importantes sur les comportements et préférences de leurs usagers. Dans certains domaines, comme celui de la mobilité, ou du tourisme, ces données peuvent relever d'un intérêt collectif (de nature à améliorer la situation des parties prenantes directes de la plateforme), voire de l'intérêt général (de nature à améliorer la situation de tous les habitants du territoire concerné, qu'ils soient ou non utilisateurs de la plateforme). Une collaboration avec les collectivités territoriales en responsabilité sur les territoires concernés serait alors attendue, pour que les données collectées puissent permettre d'améliorer le service public ou encore l'aménagement du territoire. Toutefois, le libre accès à ces données, appropriées voire privatisées par la plateforme, est loin d'être systématique. Au contraire, leur commercialisation entre dans le modèle économique de la plateforme.

Le cas de l'aménagement du territoire : parce que les plateformes ont aboli la plupart des barrières institutionnelles à l'entrée des marchés, elles entrent en confrontation avec la responsabilité des collectivités territoriales d'intervenir dans l'intérêt des citoyens. Prenons l'exemple du tourisme, un secteur d'activité dans lequel les collectivités interviennent notamment en construisant des plans d'urbanisme. Ces plans permettent de répartir les activités sur leur territoire et d'assurer par exemple le calme dans les zones résidentielles en les séparant des zones concentrant l'activité économique. Or, en permettant à des particuliers de louer temporairement leur logement à des touristes, Airbnb contribue au contournement des règles locales qui concentrent les hôtels dans les zones non-résidentielles ; elle expose ainsi les citoyens à de nombreuses nuisances (nombreux va-et-vient, fêtes bruyantes plus fréquentes, non-respect des règles de bon voisinage, etc.). De plus, les collectivités maîtrisent de plus en plus difficilement non seulement l'emplacement des lieux de résidence temporaire, mais aussi le volume de l'offre. On a notamment vu à Barcelone ou dans certains quartiers parisiens des

¹⁶ https://www.challenges.fr/start-up/pourquoi-take-eat-easy-est-en-redressement-judiciaire_416918



phénomènes de “sur-tourisme” liés à cette offre prolifique de logements temporaires, ce qui a un impact déterminant sur le territoire, notamment l’évincement des habitants des centres historiques, devenant des zones pour touristes. Citons aussi le cas de Bologne où les étudiants peinent désormais à se loger.

On comprend ici que l’ouverture de la gouvernance des plateformes collaboratives serait un facteur clef de succès pour la préservation de l’intérêt général.

3 - Impacts sur le travail

Depuis quelques années, nous observons qu’une grande partie des plateformes de l’économie collaborative, collaborant avec des fournisseurs indépendants (auto-entrepreneurs, travailleurs autonomes, etc.), doivent leur succès économique à l’externalisation de nombreux coûts dont, notamment, les coûts relatifs au salariat (non prise en charge de la protection sociale ou de l’obligation de formation continue, externalisation du risque d’absence de revenus, etc.) et à des nouveaux modes de management dont les impacts sur les citoyens devraient être mieux compris afin d’être mieux anticipés. Dans cette section, nous identifions quelques-uns de ces enjeux et de leurs impacts.

Flexibilité

Un des intérêts de l’économie de plateformes est la flexibilité qu’elle permet aux fournisseurs. Selon le mythe de la liberté de l’entrepreneur et de son indépendance, celui-ci peut travailler d’où il veut, aux heures qu’il désire ou encore n’accepter que les offres qui l’intéressent. Cette conception idéalisée mérite toutefois que l’on sépare le bon grain de l’ivraie. D’un côté, ces fournisseurs de prestations économiques via les plateformes ne sont pas prémunis des contraintes relatives à l’exercice de leurs activités (ex : réaliser un revenu suffisant pour pérenniser leur activité, être disponible aux heures où les clients désirent obtenir leurs services, etc.).

De l’autre, en revanche, ils profitent d’une réelle augmentation de la flexibilité de leur rapport au travail. En ce sens, les plateformes contribuent à la désacralisation du travail en CDI à temps plein en tant que unique modèle pour subvenir à ses besoins : les fournisseurs peuvent travailler le nombre d’heures dont ils ont besoin pour générer les revenus qu’ils considèrent comme suffisants. Elles permettent aussi à des citoyens habituellement exclus du marché traditionnel du travail de pouvoir enfin agir comme fournisseurs sur un marché qui leur permettra de générer des revenus (on a beaucoup mis en avant le recrutement d’Uber dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville¹⁷). La subordination au contrat de travail est remplacée par un système d’incitations des travailleurs, devenus prestataires (bonus important sur les horaires à forte demande du service, survalorisation à partir d’un nombre de prestations par jour, coefficient de zones...).

¹⁷ <https://www.lesechos.fr/2017/02/uber-un-miroir-aux-alouettes-pour-les-jeunes-des-cites-162240>



Nouvelles formes de travail

Le dénominateur commun des activités économiques caractéristiques de l'économie de plateforme est qu'elles recourent toutes massivement à du travail non-salarié (pas seulement comme statut et cadre juridique, mais aussi comme mode d'organisation de la production et de ses rapports). Nous observons notamment l'émergence ou la consolidation des catégories de travail suivantes :

- le travail digital (c'est-à-dire celui permis par l'introduction des outils de collaboration sur internet, appelé le "travail du clic" par le chercheur Antoni Casilli¹⁸ :
 - volontaire : l'individu choisit librement, dans le cadre d'un contrat de prestation de services, de s'employer à réaliser les tâches que lui propose un ou des fournisseurs. Les plateformes qui connaissent le plus de succès dans ce domaine (ex : Amazon Mechanical Turk) proposent principalement des tâches rapidement exécutables (ex : entre quelques minutes et quelques heures) en échange de quelques centimes ;
 - involontaire : lorsqu'un individu utilise un site d'achat en ligne (Amazon, Fnac.fr) ou lorsqu'il interagit sur les réseaux sociaux (ex : Facebook, LinkedIn, etc.), son usage produit des données (ex : identification des préférences d'achat d'un type particulier de consommateur) que les plateformes stockent et que certaines analysent pour en revendre le produit (ex : analyse des opinions politiques sur un sujet qui fait débat dans l'actualité et qui est discuté sur les réseaux sociaux). Chaque individu qui navigue sur internet travaille donc indirectement pour les plateformes qu'il utilise et la valeur créée par ce travail est entièrement conservée par la plateforme.
- le travail amateur, ou « pair-à-pair » : il s'agit d'un type de travail qui n'est pas réalisé dans le cadre d'un contrat de travail officiel, qui ne constitue ni l'activité principale ni la source de revenu principale, mais dont les caractéristiques (ex : qualité du travail, qualifications du fournisseur, etc.) peuvent être équivalentes (ex : un hôte Airbnb qui après sa journée de travail vous reçoit chez lui pour la location d'une des chambres de son appartement, ou encore un passionné de construction en bois qui, en dehors de ses heures de travail salarié, vient chez vous pour vous livrer la chaise qu'il a construite pour vous et que vous lui avez achetée via la plateforme Etsy) ;
- le travail "autonome" : il s'agit également d'un type de travail qui n'est pas réalisé dans le cadre d'un contrat de travail salarié mais qui constitue, dans la plupart des cas, l'activité principale ou la source de revenus principale. Il peut s'agir par exemple d'un travail de comptable, de graphiste ou encore de professeur. Il ne s'agit pas d'une nouvelle catégorie de travailleurs, mais sa proportion pourrait significativement augmenter compte tenu de l'émergence des plateformes permettant le travail à distance, mais surtout d'un autre phénomène : l'augmentation de la capacité de mise en réseau et de coordination de projets à grande échelle que représente la plateforme numérique. La promesse de la plupart des

¹⁸ *En attendant les robots*, Antono Casilli, 2019



plateformes de travail est de fournir via de nouveaux outils technologiques de nombreux avantages du travail en entreprise (réseau de clients, fonctions supports type secrétaires, comptables, commerciaux) tout en permettant aux travailleurs de rester autonomes et de ne pas se lier à un employeur particulier par un contrat de travail.

Précariat

Compte tenu de ce qui fait une grande partie du succès économique des plateformes (l'externalisation des coûts, notamment auprès du fournisseur), un des impacts majeurs de leurs activités est la formation d'une nouvelle catégorie de travailleurs précaires (des fournisseurs précaires).

Premièrement, les plateformes attirent une partie des travailleurs précaires de l'économie traditionnelle (ceux qui sont au chômage, à temps partiel ou qui cherchent des revenus complémentaires). Deuxièmement, ces plateformes ne consacrent pas une partie des revenus générés lors des transactions pour garantir une certaine protection sociale et économique de leurs fournisseurs. Les travailleurs sont en effet rémunérés comme des "fournisseurs", et donc comme des entreprises et non comme des salariés ; ils ne sont donc pas concernés par les dynamiques de solidarité encadrant le salariat, via le contrat de travail. En cas d'incapacité à travailler suite à un accident dans un cadre professionnel ou personnel (assurance maladie ou accident), ou si les revenus générés via la plateforme diminuent, les travailleurs de plateformes n'accèdent pas à la même protection sociale que les travailleurs salariés.

Les opportunités de travail facile permises par ces plateformes de travail, notamment pour les travailleurs des banlieues, ont donc souvent comme corollaire une précarité forte, qui en a d'ailleurs amenés certains à se mobiliser collectivement pour demander des hausses des rémunérations et à être consultés sur les règles de fonctionnement, aujourd'hui décidées unilatéralement par les plateformes dominantes et qui les poussent à des prises de risques excessives ainsi qu'à du surtravail. Le discours vantant le mérite des plateformes à fournir du travail aux travailleurs des banlieues est donc à mettre en perspective avec les trappes à précarité qu'elles incarnent souvent dans leurs formes dominantes et à leur contournement des règles de financement de la protection sociale.

La couverture médiatique de la livraison à vélo pendant le confinement lié à la covid19, a mis en lumière le recours massif à des travailleurs sans -papiers qui ont réclamé depuis leur régularisation¹⁹.

La question de la représentation et du statut des travailleurs de plateformes (et donc de leur accès à une meilleure protection sociale) continue de faire l'objet d'un débat national à l'heure de la publication de ce rapport. Le Premier ministre a notamment confié le 14 janvier 2020 à Jean-Yves FROUIN, ancien président de la chambre sociale de la Cour de cassation, une mission afin de définir les différents scénarios envisageables pour construire un cadre permettant la

¹⁹ Source Le Monde, 20 juillet 2020, Fin de conflit pour les livreurs sans papiers de Frichi : https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/07/22/fin-de-conflit-pour-les-livreurs-sans-papiers-de-frichi_6046942_3224.html



représentation des travailleurs des plateformes numériques. Par ailleurs, le groupe communiste au Sénat a porté en 2020²⁰ une proposition de loi relative au statut des travailleurs de plateformes, s'appuyant sur le rôle des coopératives d'activité et d'emploi (CAE) pour offrir aux travailleurs de plateformes la possibilité de se salarier. Plateformes en Communs a d'ailleurs été auditionnée dans ce cadre²¹. Le CNNum a également publié en juillet 2020 un rapport intitulé « Travail à l'ère des plateformes. Mise à jour requise »²² sur la question des travailleurs des plateformes. Il formule 15 recommandations actionnables, fruits d'une démarche pragmatique au plus proche des besoins réels des travailleurs des plateformes. Réparties selon un axe de court, moyen et long terme, les recommandations s'adressent aussi bien à la puissance publique qu'aux plateformes, aux travailleurs et aux consommateurs. On y retrouve notamment la proposition de mise en place d'un "digiscore" permettant aux consommateurs de choisir une plateforme en fonction de son comportement envers les travailleurs auxquels elle fait appel ainsi que le soutien au "coopérativisme de plateforme" comme alternative.

Travailleur à temps plein

L'apparition des plateformes permettant de réaliser des « micro-tâches » (quelques secondes à quelques minutes), comme Amazon Mechanical Turk ou Spare 5, incite les individus à optimiser chaque moment de leur vie (ex : quand ils attendent leur café dans une file, lorsqu'ils sont dans les transports en commun, etc.) pour agir comme fournisseur d'un service économique. Le marketing est d'ailleurs aligné sur la maximisation de « l'utilité » de chaque moment : au lieu de jouer à Candy Crush pendant que vous attendez le bus, générez plutôt de la valeur économique pour laquelle vous aurez votre propre part !

Ces micro-tâches génèrent un risque élevé de surtravail des travailleurs du web, qui ne prennent plus de temps pour se reposer, se détendre, avoir d'autres activités que des activités économiques, et peuvent avoir un impact néfaste sur leur santé physique et psychique. De plus, la majorité de ces tâches sont de faible complexité et plutôt répétitives, et ne contribuent pas véritablement au développement des connaissances et des compétences des citoyens.

4 - Éthique des données et opacité des algorithmes

Comme nous l'avons vu plus haut, les plateformes numériques simplifient l'accès à un marché en centralisant l'offre et facilitant le choix d'un fournisseur. Cette simplification est notamment permise par la collecte d'un grand nombre de données des utilisateurs et de données générées par les interactions elles-mêmes. Ces données alimentent des algorithmes : programmes informatiques qui, en fonction des données reçues sur les utilisateurs et leurs usages vont extraire de la valeur économique en optimisant les informations transmises aux tierces parties, en particulier en favorisant la rencontre de l'offre et de la demande. Dans certains cas, on parlera même de création de la demande via l'activation de mécanismes d'achats compulsifs.

²⁰ Source Public Sénat : <https://www.publicsenat.fr/article/parlementaire/pas-de-texte-de-loi-sur-les-travailleurs-des-plateformes-numeriques-avant-la>

²¹ Contribution de la Coop des Communs à la Proposition de Loi suscitée : <https://coopdescommuns.org/fr/la-coop-des-communs-auditionnee-au-senat-sur-le-droit-des-travailleurs-numeriques/>

²² Conseil National du Numérique, Travail à l'ère des plateformes, mise à jour requise, <https://cnnumerique.fr/publication-du-rapport-travail-lere-des-plateformes-mise-jour-requise-en-presence-de-cedric-o>



Éthique des données

Dans la mesure où le modèle de développement principal des plateformes numériques est la recherche d'une position monopolistique, elles tendent à devenir la principale, voire l'unique, source de données sur un marché. Cette position monopolistique est particulièrement problématique dans un contexte de crise écologique et sanitaire, dans lequel l'intérêt général préside à une transition des usages. C'est dans cette logique que les données générées par les acteurs publics sont de plus en plus documentées et rendues disponibles via des portails "d'open-data", mis au service de l'innovation territoriale.

Or, les deux démarches, monopole d'un côté, ouverture de données utilisables de l'autre, ne sont pas réconciliables. Permettre la position dominante d'opérateurs privatisant les données de secteurs impactant fortement un territoire (mobilité, tourisme, logistique urbaine, etc.) n'est pas compatible avec la recherche collective de solutions durables. Par exemple, dans le cas de la mobilité, le croisement des données des opérateurs de services (trains, réseaux de transport en communs locaux, covoiturage) permettrait leur intégration et l'identification facile de solutions permettant de réduire le recours à la voiture individuelle. Dans le cas de l'hébergement touristique temporaire, l'accès aux données de réservation permettrait la régulation pour limiter les effets néfastes du sur-tourisme. Enfin, concernant la logistique urbaine par moyens de transport bas-carbone (le vélo), les collectivités ont tout intérêt à permettre l'accès aux données à un grand nombre d'opérateurs de leur territoire.

Notons toutefois que sur cette question les lignes bougent. Uber a créé la plateforme Mouvement.uber qui met à disposition du public certaines données de mobilité issues de sa plateforme²³. Il devient ainsi clair que devant la masse importante des données concernées, la valeur ne réside pas forcément dans l'accès aux données brutes, mais dans la capacité à les traiter et les contextualiser. Se pose donc non seulement la question de l'accès aux données elles-mêmes mais de l'existence d'outils algorithmiques ouverts permettant d'en rendre compte.

Par ailleurs, dans le cas du travail de plateforme, les données issues des interactions entre usagers (notamment le système de notation et de commentaires) forment un actif important pour les travailleurs. En effet, leur notation moyenne (souvent comptabilisée par un nombre d'étoiles) est un facteur déterminant pour se voir attribuer une commande (cas de la livraison à vélo ou de courses VTC) ou pour être mis en avant face aux clients potentiels (hébergement touristique temporaire, vente de marchandises). Au-delà du pouvoir de domination économique de la plateforme sur ces agents, le fait même qu'ils ne soient pas propriétaires de ces données alors qu'ils en sont les producteurs est un vecteur important de captivité et de faible pouvoir de négociation. Comment menacer de quitter une plateforme si notre notation moyenne n'est pas transportable sur une plateforme concurrente et qu'il faudrait, pour un même métier, accepter que toute notre expérience précédente ne soit pas prise en compte ? Cela reviendrait dans le marché du travail classique à accepter que sa carrière passée ne soit jamais prise en compte dans l'obtention d'un nouvel emploi !

²³ <https://movement.uber.com/?lang=fr-FR>



Opacité des algorithmes

La position quasi-monopolistique de certaines plateformes sur leur marché et la quantité extrême de données disponible pour faire des choix, rend critique l'utilisation de programmes informatiques pour y faciliter les interactions via les filtres et l'automatisation des contrôles de qualité et d'erreur.

D'abord, les algorithmes ont un impact économique déterminant sur les travailleurs de plateforme. Non seulement ils guident et pré-déterminent l'attribution des interactions économiques, mais ils cadrent l'environnement et les conditions économiques de valorisation de la tâche. Par exemple, le prix des courses de VTC sur certaines plateformes est automatisé et calculé en temps réel en fonction des fluctuations de la demande et de la disponibilité de l'offre. Les travailleurs étant indépendants autant dans leur temps de travail que dans leur zone géographique d'activité, il est nécessaire d'utiliser des incitations pour orienter le positionnement de l'offre. Or, ces fluctuations de prix ou l'accès aux consommateurs ne sont pas toujours déterminées par des critères objectivés et sont sujets aux biais cognitifs des personnes en charge de la gestion de l'activité de la plateforme. Les algorithmes se voient attribuer des objectifs par les seuls gestionnaires de la plateforme, souvent dans une logique de maximisation des profits²⁴. En fonction des données qui leurs sont fournies, ils déterminent les conditions pour maximiser l'atteinte de leur objectif et ils les reproduisent donc, en adaptant leur stratégie de temps en temps. Ainsi, les usagers des plateformes ne sont jamais vraiment en maîtrise de la façon dont les plateformes suggèrent des transactions et donc impactent leurs revenus, ou la géographie de leur territoire.

Par ailleurs, il a été démontré que les algorithmes utilisés par les plateformes collaboratives, puisqu'elles se fondent sur l'analyse de données issues du passé pour prendre des décisions, sont vecteurs de reproduction de certaines discriminations, basées sur le genre, l'origine du nom, l'analyse de la photo ou encore le milieu socio-professionnel²⁵. Elles sont donc un frein à l'évolution des comportements vers une société plus inclusive.

5 - Centralisation de la gouvernance

La plupart des impacts négatifs des plateformes sur le territoire sur lequel elles agissent ainsi que sur les usagers eux-mêmes pourraient se résoudre en impliquant l'ensemble des parties prenantes dans leur gouvernance.

Cette implication, qui demande du temps et de l'énergie, n'est toutefois pas envisageable dans le cas de plateformes portées par des entreprises contraintes à une croissance rapide par leur modèle de financement, et dont les statuts juridiques ne sont pas adaptés. Le pouvoir de décision y est donc centralisé au sein de la structure de portage. Ne participant pas aux décisions, les usagers ne peuvent se prévaloir de leurs intérêts dans les évolutions de la plateforme et les

²⁴ Rosenblat et Stark, 2015 : <https://ijoc.org/index.php/ijoc/article/view/4892>

²⁵ Schor et Attwood-Charles, 2017) <https://136.167.2.220/content/dam/bc1/schools/mcas/sociology/pdf/connected/Sharing%20Economy%20inequality%20labor%20and%20sociability%20Schor%20and%20Attwood-Charles.pdf>



défendre. Leur position quasi-monopolistique, ainsi que les contraintes empêchant les utilisateurs de partir à la concurrence, et donc de favoriser l'émergence d'un concurrent, leur donne un tel pouvoir de négociation que cela ne semble pas menacer leur survie.

Dans l'étude Gouvernances²⁶, le think-tank Ouishare a identifié plusieurs pratiques d'ouverture de la gouvernance de nouvelles organisations, dont plusieurs plateformes collaboratives (La Ruche qui dit oui, Blablacar, Heetch, Smile, etc.). On y remarque que dans les entreprises à but lucratif qui ne sont pas des coopératives, l'implication des usagers y est considérée comme une forme de rémunération non-monnaire, une incitation à rester mobilisé et donc à continuer de contribuer à la croissance de l'entreprise. De plus, on y voit parfois l'instrumentalisation de l'enthousiasme de certains "membres de la communauté" pour accomplir des tâches qui devraient être internalisées (support aux utilisateurs par exemple) et donc rémunérées.

C – ÉMERGENCE MONDIALE D'UNE ALTERNATIVE ISSUE DES PRATIQUES DU COOPÉRATIVISME

Nous avons vu que l'économie collaborative, censée organiser des formes d'échanges entre pairs, et recourant à la puissance nouvelle des technologies numériques pour remettre en cause les intermédiaires traditionnels, est aussi progressivement apparue comme le vecteur d'une centralisation et d'une prédation économique sans précédent.

En réaction, le phénomène du « coopérativisme de plateformes » suscite dans le monde de l'intérêt chez tous les acteurs qui cherchent des alternatives à Uber et autres Airbnb. Le mouvement, lancé fin 2014 par deux américains spécialistes des médias en ligne, Trebor Scholz et Nathan Schneider, a permis un important travail de popularisation dans le monde, en lien avec les promoteurs des logiques de pair à pair comme Michel Bauwens.

Ce terme de « coopérativisme de plateformes » est né par opposition avec celui de « capitalisme de plateformes ». Il ne désigne pas – en tous cas pas seulement - des plateformes créées par les coopératives ; il vise, grâce à une approche connectée au numérique, un nouveau mode de production collaboratif, de gouvernance collective, de décentralisation du travail, ainsi que de répartition de la valeur dans la communauté et dans le territoire, dans un objectif de transition écologique. En ce sens, le "coopérativisme de plateformes" ne se réduit pas à une simple transformation de la propriété du capital, il vise des objectifs écologiques et solidaires.

Le mouvement du coopérativisme de plateformes redonne à la technologie son rôle d'outil au service des usagers. Il est une alternative à un mode de fonctionnement où la rentabilité de l'outil supplante le service rendu dans la hiérarchie des indicateurs de succès.

²⁶ <https://www.ouishare.net/case-studies/partager-le-pouvoir-et-la-valeur>



1 - Institutionnalisation du Platform Cooperativism Consortium

Le coopérativisme de plateforme est un mouvement mondial qui s'est structuré autour des travaux de deux chercheurs américains : Trebor Scholz (New School, New York) et Nathan Schneider (University of Colorado). Le mouvement s'est rassemblé de façon annuelle depuis 2014 sur leur invitation afin de rassembler les organisations qui souhaitent s'engager pour la construction de cette alternative. Les plateformes coopératives apparaissent alors comme des organisations connectées appartenant et gérées démocratiquement par leurs membres, inscrites dans la continuité historique du mouvement coopératif international, mais intégrant les nouveaux enjeux de l'économie numérique, ainsi que la culture et les pratiques de production – marquées par l'ouverture et le partage – issues des communautés de logiciels libres. Les rencontres mondiales ont majoritairement lieu à New York²⁷ mais aussi à Hong Kong (2018) et en Allemagne (2020, reporté en 2021 suite aux mesures covid). L'événement de 2016 a été l'occasion de formaliser la création d'un consortium international collaborant au soutien des plateformes coopératives émergeant dans le monde entier.

La publicité apportée au mouvement a permis le financement de la construction d'un "Kit de développement" pour plateformes coopératives (The Platform Co-op Development Kit²⁸), financé notamment par Google.org. Ce kit doit permettre la mise à disposition d'une infrastructure numérique partagée par les plateformes coopératives afin de réduire leurs charges de lancement.

Suite à la crise sanitaire qui a bouleversé le monde entier, le Platform Coop Consortium a souhaité accélérer le développement de plateformes numériques via une coopération internationale. Une première promotion d'un MOOC (Massive Open Online Course) "Platformcoop Now" a eu au début de l'été 2020. Le MOOC avait pour objectif d'outiller et d'accélérer la création de plateformes coopératives partout où la situation sanitaire et les conditions de solidarités locales l'exigeaient. Cette première promotion a permis à un peu moins de 500 participants de découvrir les principes du coopérativisme de plateformes et d'entrer dans un parcours de création d'entreprise, soutenu par des partenaires locaux. En France c'est Plateformes en Communs et le Laboratoire d'idées Innovations Numérique et Économie Sociale & Solidaire (INESS) de l'Institut Mines Telecom qui a mis en place une contribution francophone avec les spécificités françaises de ces plateformes (cf ci-après). Une seconde promotion sera accompagnée du 26 octobre 2020 au 29 janvier 2021²⁹, portée par l'université Mondragon. L'accompagnement autour de ce MOOC entrepreneurial est disponible dans 19 langues. Il s'agit d'une des premières réelles collaborations internationales du mouvement des plateformes coopératives.

²⁷ <http://www.recma.org/actualite/cooperativisme-des-plateformes-numeriques-une-conference-new-york-dresse-un-etat-des-lieux>

²⁸ <https://wiki.fluidproject.org/display/fluid/Platform+Cooperative+Development+Kit>



2 - En France, le réseau Plateformes en Communs

La dynamique Plateformes en communs a vu le jour à la fin 2017, dans le cadre de l'association La Coop des Communs. Elle repose sur une intuition : les plateformes numériques s'inscrivant dans une logique alternative aux GAFAM ont un rôle essentiel à jouer dans la convergence du coopérativisme, de l'économie du libre, de l'économie sociale et solidaire, de la promotion des communs et de la défense des principes démocratiques. Œcuménique, Plateformes en communs accueille et intègre à ses travaux toute plateforme ou projet de plateforme dès lors qu'elle se reconnaît dans sa Charte qui synthétise les éléments suivants :

#1 Gouvernance inclusive

Les plateformes sont portées par des organisations ou des collectifs démocratiques dirigés par leurs membres, ce qui assure que l'outil technique reste bien un outil à disposition des utilisateurs et non un produit cherchant à maximiser sa rentabilité, aux dépens de ces derniers.

#2 Partage de la valeur

Les plateformes peuvent être à but non lucratif, à lucrativité limitée ou plus rarement lucratives, mais doivent organiser une redistribution de la valeur générée vers l'ensemble des acteurs participant à la créer ou vers une mise en réserve impartageable considérée comme commun de la plateforme.

#3 Éthique des données

Les plateformes sont transparentes sur l'utilisation des données individuelles. Elles recherchent le consentement des utilisateurs en cas d'utilisation externe de leurs données et informent sur les objectifs poursuivis.

#4 Production de communs

Les plateformes constituent des communs au service de leur projet, de l'ensemble de leurs utilisateurs et salariés. Ces communs (briques logicielles, contenus informationnels, créations collectives) développés par la plateforme sont idéalement placés sous licence libre ou à réciprocité renforcée, et la plateforme facilite au maximum leur réutilisation et leur amélioration par d'autres organisations.

#5 Coopération entre les plateformes coopératives

C'est la multitude des initiatives coopératives locales interconnectées qui peut constituer une alternative dans un esprit de décentralisation. Cette caractéristique demande une forte "interopérabilité" entre les plateformes.

²⁹ <https://www.mondragon.edu/cursos/en/topics/strategy-entrepreneurship-and-innovation/platforms-cooperatives-now>



Plateformes en communs n'a pas d'existence juridique propre : il s'agit d'une initiative de La Coop des Communs, à la fois autonome dans ses travaux et totalement intégrée aux autres actions de l'association. Les activités de Plateformes en communs sont coordonnées par un Comité de pilotage qui se réunit de façon hebdomadaire ainsi que d'un comité d'orientation. Souple et informel, le Comité de pilotage s'élargit régulièrement à de nouvelles personnes qui souhaitent consacrer du temps et de l'énergie à la dynamique du projet. Les plateformes qui le souhaitent participent librement aux différents moments de travail, d'échanges et de réflexion : elles doivent à minima se reconnaître dans le Manifeste et la Charte de Plateformes en communs³⁰.

Plateformes en commun organise chaque année le Forum des plateformes coopératives ainsi que différents temps de travail entre les plateformes du réseau. Le groupe constitue un embryon de réseau national, fait l'interface avec les pouvoirs publics (État, certaines collectivités territoriales, la Banque des Territoires) et avec le mouvement de l'Économie Sociale et Solidaire dont une partie de ses fondateurs est issue.

3 - En Europe, un proto-réseau autour de Co-communs

Co-Communs est un groupe de travail composé de partenaires européens provenant de l'économie sociale et solidaire et des communs, et est issu d'une conférence sur le coopérativisme de plateformes organisée en décembre 2016 par La Coop des Communs au Comité économique et social de Bruxelles avec des représentants des syndicats, de certaines villes comme Barcelone, et de la Commission européenne.

Les organisations intervenantes, prenant conscience de l'étendue et de la nouveauté des questions qui se posaient, ainsi que de la nécessité de mieux se comprendre pour les résoudre, ont décidé de constituer un lieu d'échange : Co-Communs : "COMmons with COoperatives, Municipalities and UNions". Un « deep dive » a réuni des personnalités du monde coopératif (SMart, CECOP, Cooperatives Europe), de la P2P Foundation, des villes (REVES, Dimmons research team Barcelona), des syndicats (ETUC, ITUC), le département des coopératives au Bureau international du travail et de La Coop des Communs³¹.

Après plusieurs rencontres à Florence, Barcelone, Bruxelles et Londres, le travail s'est cristallisé autour de la nécessaire accélération du développement des plateformes coopératives en Europe, avec La Coop des Communs (France), le Réseau Européen des Villes et Régions de l'Économie Sociale (REVES), la coopérative Smart (Belgique) et le groupe de recherche Dimmons de l'Internet Interdisciplinary Institute (IN3) de l'Université Ouverte de Catalogne (UOC). Il s'agissait d'incarner leur coopération dans le partage d'expériences nationales afin de mieux comprendre et amplifier le mouvement du coopérativisme de plateformes. D'autres organisations ont rejoint la dynamique dans pour approfondir les travaux : Coompanionen (Suède) et Platform Cooperatives Germany eG (Allemagne).

³⁰ Retrouvez l'ensemble des plateformes coopératives du réseau sur <https://coopdescommuns.org/fr/plateformes-en-communs>

³¹ Voir <http://commonstransition.org/developing-a-coop-commons-alliance-for-a-collaborative-equitable-and-participatory-economy/> et <https://blog.p2pfoundation.net/organizing-and-governing-the-commons-a-coop-commons-multilevel-dialogue-with-municipalities-and-labour/2017/11/30>



Ensemble, ces organisations préfigurent un réseau européen de soutien aux dynamiques de plateformes coopératives.

Le rôle et la place des plateformes coopératives pendant la période de confinement ont été présentés par Plateformes en communs lors d'un webinaire de la Commission européenne³².

Fin septembre 2020, Co-Communs lance un "Position paper³³" destiné aux différentes DG de la Commission Européenne pour les nourrir sur la place des plateformes coopératives dans le plan de relance. Ce travail a pour objectif de positionner les plateformes coopératives comme des outils critiques de résilience dans le contexte sanitaire afin qu'elles soient prises en compte dans les différentes politiques publiques en cours d'écriture. Il alerte notamment sur les externalités négatives des principales plateformes capitalistes dont on peut craindre qu'elles soient identifiées comme des partenaires potentiels.

Nous y demandons notamment de :

- encourager la visibilité des plateformes coopératives,
- créer et promouvoir des moyens de mettre en valeurs les nouveaux standards de qualité apportés par les plateformes coopératives,
- soutenir la recherche et les expérimentations dans le domaine des plateformes coopératives, incluant des domaines comme l'éthique des données,
- combattre les pratiques de discrimination, notamment de genre et d'origines, induites par l'utilisation d'algorithmes,
- adapter les règles fiscales et de concurrence pour mieux prendre en compte la valeur ajoutée des plateformes coopératives, et autres initiatives vertueuses, dans leur capacité à internaliser les coûts sociaux et environnementaux,
- soutenir l'investissement dans les infrastructures et écosystèmes favorables aux plateformes coopératives (financement d'amorçage, incubateurs, offre d'ingénierie appropriée) et faciliter leur accès au capital,
- promouvoir les partenariats entre plateformes coopératives et acteurs publics,
- faciliter les échanges transnationaux autour du sujet des plateformes coopératives.

D – UNE APPROCHE DU NUMÉRIQUE PAR LES COMMUNS

Pour Élinor Ostrom³⁴, les communs ne sont pas des biens, mais des formes d'organisations sociales autour de la préservation de l'accès à des ressources valorisées par une communauté. Ils sont caractérisés par une communauté auto-organisée sur le temps long. Ils ne correspondent

³² Accédez ici au Compte-rendu de Plateforme en communs à la Commission Européenne : <https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/wikis/display/SEC/Online+session+2%3A+Platform+design+for+local+volunteers> ainsi qu'à la présentation : <https://nextcloud.coopdescommuns.org/index.php/s/3Nowke7Dn8wJG5e#pdfviewer>

³³ Le "position paper" est accessible ici (en langue anglaise) et ouvert à la signature d'autres organisations : <https://coopdescommuns.org/fr/platform-cooperatives-and-their-role-in-the-context-of-recovery/>



pas à des situations de libre accès à une ressource, mais à des contextes où les membres d'une communauté se dotent et mettent en œuvre des règles pour sa gestion et sa gouvernance. La grande diversité des manières de faire commun et leur confrontation avec les questions d'accessibilité, de justice sociale et d'émancipation, conduit à approcher les communs comme l'agir d'un collectif — plus ou moins ouvert aux altérités — qui organise à long terme l'accès à des ressources à la fois encadrées dans les rapports sociaux, enchâssées dans leurs dimensions matérielles, immatérielles et pouvant s'emboîter pour former un système.

C'est la combinaison des trois facteurs qui crée le commun :

- **une ressource en accès partagé** ;
- **un faisceau de droits** : un système de droits et d'obligations pour ceux qui vont avoir accès à la ressource ;
- **un système de gouvernance** : des règles de contrôle et de gestion des conflits pour gérer les ressources.

Il n'y a pas de bien qui soit commun « en soi » sans communauté qui l'active quand elle juge une ressource importante mais que, pour en préserver l'accès, une gestion en communs est plus efficace que des solutions par le marché ou la gestion publique. Les « communs » constituent ainsi à la fois un ensemble de pratiques et une grille d'analyse et de questionnement de l'action collective, des systèmes de propriété et d'usage.

Le retour de la visibilité et de la légitimité des communs est lié à au moins trois mouvements :

- un courant universitaire de recherche sur "les communs" dans le sillage de Elinor Ostrom et son workshop à l'Indiana University sur les communs fonciers,
- un courant numérique, dans les années 80/90,
- les communs urbains qui naissent de l'initiative citoyenne dans des partenariats citoyens – pouvoirs politiques locaux, comportant à la fois des expériences et des réflexions.

Ces mouvements se retrouvent tous les trois (et ce n'est pas courant !!) dans les plateformes coopératives, qui sont autant de façons d'articuler innovations technologiques et besoins humains pour des citoyens concernés par des objectifs d'équité, de vision de long terme, de coopération et de partage des ressources.

Ces nouveaux communs incarnent une nouvelle vision du territoire intelligent portant des services aux citoyens en permettant le développement de nouveaux liens sociaux, de nouveaux cadres d'échanges, de nouvelles activités économiques et de nouvelles innovations pour le vivre ensemble.

En faisant un commun de la ressource numérique soutenant leurs interactions, les communautés agissantes pour l'émergence, l'utilisation et le maintien des plateformes coopératives reconnaissent le rôle central du numérique dans leur quotidien et comme solution pour les enjeux du XXIe siècle.

³⁴ *Governing the commons*, Ostrom, 1990



III – LES PLATEFORMES COOPÉRATIVES FRANÇAISES : QUE SONT-ELLES ?

Comme expliqué plus haut, le modèle du coopérativisme de plateforme, comme alternative à un modèle de développement entrepreneurial capitalistique, pour le développement d'acteurs numériques durables, est un mouvement mondial. Nous nous concentrons ici sur des exemples d'acteurs actifs en France.

A – CAS D'USAGES

Zoom sur Coop Circuit



Coop Circuit, anciennement Open Food France, permet d'ouvrir une place de marché numérique dédiée à l'approvisionnement alimentaire en circuit-court. Ce service est basé sur une solution ouverte disponible partout dans le monde, mais adaptée aux besoins des utilisateurs francophones.

En France, la solution Open Food est opérée par la SCIC CoopCircuit qui accompagne les producteurs, citoyens ou acteurs économiques (commerces, tiers-lieux) qui souhaitent lancer un point de distribution. Leur modèle économique repose sur une contribution libre pour l'accès à la solution et une commission de 1% pour accéder à un service de support technique.

La mise à disposition de ce service, par une collectivité, aux producteurs de son territoire permettrait de systématiser et de renforcer le recours à une chaîne d'approvisionnement alimentaire locale, donc plus résiliente en cas de crise.

La très forte augmentation du recours à Open Food (125 000 euros de CA hebdomadaire, multiplication par 10 du nombre d'acheteurs) durant le confinement lié à la crise sanitaire du Covid-19 démontre l'intérêt de ce service pour la résilience des territoires.



Zoom sur Les Oiseaux de Passage



Les Oiseaux de Passage proposent une manière de voyager qui privilégie l'échange, la découverte du territoire et la rencontre de deux catégories d'acteurs :

- des « passeurs de voyage », particuliers ou professionnels offrant des séjours, des hébergements, des activités et productions artisanales. Ils coopèrent à l'échelle territoriale au sein de communautés locales coopératives plus ou moins formalisées,
- des voyageurs, qui, via la plateforme, co-construisent des voyages avec leur famille, leurs amis, leur classe, leur comité d'entreprise, etc. La « fabrique de voyage » leur permet de mettre en récit et publier sur le site de la plateforme leurs voyages, leurs découvertes, leurs conseils.

Les Oiseaux de passage est un outil à disposition de regroupements d'acteurs territoriaux qui souhaitent développer les activités de découverte d'un territoire et ses habitants, dont l'hospitalité temporaire, en outillant directement les acteurs économiques sur leur territoire.

Les Oiseaux de Passage coopère avec Fairbnb, une alternative éthique à Airbnb qui se développe dans toute l'Europe, principalement dans des grandes métropoles (Venise, Amsterdam, Barcelone).

À l'occasion de la crise sanitaire du Covid-19, Les Oiseaux de Passage ont permis la création d'Etikbnb, une plateforme de mise à disposition de logements vacants pour les personnels de santé



Zoom sur Mobicoop

Mobicoop est une plateforme de covoiturage qui affiche un seul objectif : moins de voitures sur les routes. Le site ne prélève aucune commission sur les covoiturages mais accepte les dons pour améliorer ses fonctionnalités.

Mobicoop propose des plateformes de covoiturage dédiées aux collectivités territoriales, en marque blanche. Ce modèle permet de maintenir la gratuité du service grand public. Le plan de développement de Mobicoop prévoit la mise en place de services de covoiturage solidaire et de VTC solidaire pour assurer une solution de mobilité pour tous, quel que soit son état de dépendance ou sa situation géographique, ce qui n'est pas le cas d'une plateforme reposant uniquement sur les offres spontanées.



Sous statut coopératif, les utilisateurs et les collectivités clientes ne sont pas obligés d'être membres mais ils y sont invités et l'ensemble des parties-prenantes peuvent ainsi participer à la gouvernance de la plateforme.

Ce service est par exemple utilisé par la région Bretagne pour fournir un service de covoiturage gratuit à ses citoyens.

Zoom sur Coopcycle



Coopcycle propose aux coursiers qui travaillent pour des grandes plateformes de livraison à vélo comme Deliveroo ou UberEats de prendre leur autonomie et d'améliorer leurs conditions (revenus, protection sociale, etc) en constituant leur propre coopérative locale de travailleurs et en mutualisant les outils numériques nécessaires à leur activité. Elle met en œuvre une répartition de la valeur plus favorable au territoire et aux travailleurs de la plateforme.

L'association Coopcycle fédère les collectifs de livreurs qui utilisent la solution mutualisée, à ce jour neuf coopératives en France et dix en Belgique, Espagne, Royaume-Uni et Allemagne. Elle mutualise les services : une marque, une charte, le développement des technologies numériques nécessaires et, à terme, des mécanismes d'aide à la création de coopératives locales.

Coopcycle représente une opportunité pour les collectivités territoriales qui souhaitent développer des services de logistique urbaine sur leur territoire et outiller les agents économiques locaux avec une infrastructure numérique qui les renforce face au risque de précarisation que représente cette filière.

Zoom sur Decidim



La plateforme de démocratie participative Decidim, financée par les mairies de Barcelone et de Madrid, a été mise à disposition en "open-source" aux collectivités territoriales. L'outil est porté par une fondation qui anime un "club des collectivités utilisatrices" qui orientent les décisions quant aux améliorations à apporter à la solution.

Decidim est déjà utilisée par 150 institutions parmi 10 pays. En France, Open Source Politics accompagne les collectivités qui souhaitent utiliser cette solution, notamment Paris, Angers, Nanterre ou encore la Métropole Européenne de Lille.



Zoom sur Label Emmaüs

labelemmaüs
e-shop militant

Label Emmaüs est une plateforme de e-commerce dédiée aux acteurs de l'ESS. Son activité économique soutient une des travailleurs en insertion par l'activité économique. Historiquement créée pour la mise en valeur des produits vendus par le groupe Emmaüs, on y trouve aujourd'hui des produits venant plus largement des acteurs de l'ESS.

Label Emmaüs a participé aux travaux de Plateforme en Communs, l'utilisation d'une telle plateforme pour fournir une solution e-commerce éthique plus largement serait à envisager.

B – MODÈLES JURIDIQUES ET ORIGINALITÉ DANS LA GOUVERNANCE

Disons-le clairement : les plateformes coopératives ne sont pas toutes des coopératives, mais elles sont influencées par les modèles de l'ESS, dont le mouvement coopératif.

Ainsi, les formes coopératives de manière générale et, notamment la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), sont privilégiées pour porter les projets de plateformes coopératives. Le statut de la SCIC est idéal en ce qu'il permet de faire cohabiter au sein d'une même structure les intérêts de parties prenantes différentes (fondateurs, usagers, employés, partenaires financiers, collectivités territoriales concernées par le déploiement de l'outil, habitants impactés par la plateforme sans en être des utilisateurs, etc.).

Parfois, il est nécessaire d'articuler, via une convention, la SCIC à une association afin de faciliter la cohabitation de différentes activités, de différents marchés portant des logiques différentes de rapport à la fiscalité, aux financements publics ou aux institutions. En effet, même si l'association porteuse de la marque est sociétaire de la SCIC, certaines plateformes ont jugé pertinent de conventionner les obligations de l'une par rapport à l'autre. C'est par exemple le cas d'Open Food avec la SCIC CoopCircuits.

Certaines structures choisissent de faire coexister une association, porteuse du projet politique et une société commerciale porteuse de l'activité marchande. Dans certains cas, un fonds de dotation constitue le troisième pilier de l'organisation, dans une logique de spécialisation de chacune des fonctionnalités dans la forme juridique la plus adaptée.

Un modèle organisationnel et de gouvernement original consiste à articuler deux niveaux : à l'échelle locale, des petites structures, souvent coopératives (SCIC ou SCOP) organisent l'activité économique de production ou de consommation au plus près du territoire, y assurent le maintien de la valeur et l'implication des acteurs dans la gouvernance ; à l'échelon supra, une SCIC détient et gère les actifs communs, notamment la marque commerciale et l'infrastructure logicielle de la plateforme. Elle fait office d'instance fédérative et de caisse de résonance militante, elle permet de mutualiser les coûts et les efforts de développement.



Zoom sur le statut de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif ³⁵

Créé par la loi du 17/1/2001 rénovée en 2012 et 2014, la SCIC se caractérise notamment par (décret du 21/2/2002) :

- une production économique d'intérêt collectif et d'utilité sociale,
- le multisociétariat : la SCIC permet d'associer autour d'un même projet économique des acteurs multiples, dans différents collèges : obligatoirement les salariés ou producteurs, et les bénéficiaires (clients, fournisseurs, habitants...), mais aussi des personnes physiques ou morales (partenaires, bénévoles,...) et les collectivités publiques,
- un mode d'organisation reposant sur le principe 1 associé = 1 voix, avec la possibilité de pondération des voix par collèges.

La loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire permet aux collectivités territoriales et à leurs groupements de détenir jusqu'à 50 % du capital d'une SCIC (contre 20% auparavant).

Une pratique exigeante de la démocratie

Le gouvernement d'une organisation ne se réduit pas à ses statuts, mais se traduit également dans l'existence de pratiques, de rituels, de règlements contractuels ou déclaratifs. Les plateformes alternatives sont riches de ces modes de fonctionnement, qui tiennent une place essentielle dans les modalités du gouvernement des organisations.

Une première particularité est la place laissée à la confiance dans les modes de régulation de l'organisation. A l'instar d'autres mondes économiques, notamment présents dans l'ESS, les plateformes coopératives revendiquent la centralité de la confiance pour fonder différentes pratiques de gouvernement : horizontalité du pouvoir, systèmes complexes de délégation, énergie et temps (et moyens financiers) mobilisés pour la sensibilisation, l'éducation ou la formation des différentes parties prenantes.

Diverses pratiques de gouvernance semblent privilégiées, notamment la construction, la mise en oeuvre et l'entretien collectifs de textes de régulation formalisés (comme le code social), l'application de principes pratiques comme la do-ocratie (la gouvernance de l'organisation est ouverte sans formalisme à toutes celles et ceux qui contribuent à son bon fonctionnement) ou – plus encore – la prise de décision par consentement (une décision est réputée approuvée si elle ne soulève pas (plus) d'objection majeure). Cette dernière approche, couplée à l'utilisation d'outils de gestion démocratique de la décision (comme Loomio), permet de revendiquer un véritable « hacking de la loi de 1901 », voire la régulation sous la forme d'une assemblée générale permanente. Les outils numériques utilisés par toutes et tous constituent de manière générale un élément essentiel à la bonne gouvernance des organisations qui sous-tendent les plateformes. Outils de gestion de projet, de tchat, de messagerie, de partage de documents, de

³⁵ RTES - Fiche n°9 : Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif - SCIC : <https://www.rtes.fr/fiche-ndeg9-societes-cooperatives-d-interet-collectif-scic>



vidéocommunication, de prise de décisions, d'allocation de ressources, de co-construction de budgets, de thésaurisation de connaissances communes, ont un usage absolument généralisé, notamment du fait de la dispersion géographique et de la diversité des postures au sein des communautés concernées. Toutefois, le recours systématique à ces outils n'empêche pas la revendication d'une grande convivialité dans les échanges et les rencontres physiques ainsi qu'une certaine distanciation vis-à-vis de ce qui reste des outils, et non des totems ou des panacées.

C – MODÈLES ÉCONOMIQUES

Les modèles d'affaires des plateformes coopératives réconcilient recherche de l'utilité sociale et de la soutenabilité économique. L'hybridation est un modèle courant : par exemple, le service rendu gratuitement aux membres alimente la communauté qui, à son tour, peut être le socle de prestations marchandes pour une autre catégorie d'utilisateurs.

Souvent, cette hybridation de ressources est revendiquée dans le cadre d'une SCIC ouverte tout à la fois aux particuliers, aux collectivités locales et à des structures à but lucratif, notamment de prestations de services autour des communs numériques (hébergement et mise en place du service, accompagnement dans la prise en main des outils, etc.), Comme le fait CoopCircuit avec l'outil Open Food.

Parfois, elle est organisée au travers d'un montage juridico-économique articulant plusieurs structures, certaines lucratives et d'autres non, permettant d'entretenir le commun tout en diversifiant les accès aux ressources – limitant ainsi la dépendance de la plateforme tant auprès du marché que de la puissance publique.

1 - Les stratégies pour maintenir un service sans commission

Certaines plateformes du réseaux ont choisi d'assurer la gratuité de leur service pour les utilisateurs.

C'est le cas de Mobicoop, dont la raison d'être est de maintenir la mobilité partagée comme un bien commun, c'est-à-dire accessible à tous et facilitée par des outils qui ne soit pas appropriables, afin que la solidarité entre certains ne soient pas vecteur d'enrichissement personnel pour d'autres. La plateforme ne perçoit aucune commission sur les transactions qu'elle facilite en dédommagement du partage d'un trajet.

Les revenus lui permettant de salarier une vingtaine de personnes proviennent de deux sources :

- les dons de la communauté qui s'engage pour maintenir un service libre,
- un modèle économique associé à la vente et la gestion de plateformes de covoiturage en marque blanche, notamment à destination de collectivités territoriales.

Ainsi, ce sont les prestations de mobilité partagée auprès de collectivités territoriales qui permettent de financer un modèle entièrement gratuit pour les utilisateurs.



2 - Prix libre, avec ou sans support

D'autres plateformes pratiquent le prix libre, c'est-à-dire qu'elles laissent à la discrétion des utilisateurs le soin de fixer le prix qu'ils sont prêts à mettre en échange du service rendu. Cela permet notamment de maintenir l'accessibilité de la plateforme pour des communautés jeunes qui n'ont pas encore de moyens à investir dans son utilisation tout en en ayant besoin.

C'est le cas de la SCIC Coopcircuits qui administre la version française de la plateforme Open Food. L'utilisation de la plateforme est en prix libre. Toutefois, afin d'assurer des rentrées financières pour porter certaines fonctions critiques (accompagnement des utilisateurs dans la mise en place de la plateforme, maintenance informatique de base), la plateforme propose de bénéficier d'un support plus abouti que la documentation en ligne contre une commission de 1% sur les transactions financières qui ont lieu sur la plateforme.

3 - Se concentrer sur l'outil, fédérer les acteurs locaux

D'autres plateformes développent un modèle de fournisseur de service numérique à des coopératives locales et limitent leurs relations avec les utilisateurs finaux.

C'est le cas de Coopcycle, porté par une association, dont l'objectif est de mettre un outil libre de gestion de la logistique urbaine à disposition de coopératives de livreurs à vélo. Dans ce cas, le choix du montant des commissions prélevées pour financer le modèle des livreurs est laissé au libre choix des coopératives locales de livraison. Le modèle de Coopcycle repose sur la mise en réseau des coopératives locales qui financent l'association en fonction du chiffre d'affaires qu'elles réalisent grâce à l'outil. Charge aux coopératives locales de construire un modèle économique qui permet de rémunérer correctement les livreurs.

Ce modèle très flexible permet un très fort potentiel de développement puisque toute coopérative peut utiliser Coopcycle sur son territoire et rejoindre la communauté, ce qui n'est pas le cas de Mobicoop par exemple, qui ne met pas son outil à disposition de partenaires locaux, en dehors des collectivités locales clientes.

D – LA TECHNOLOGIE EN QUESTION

Les plateformes coopératives sont des entreprises agissant dans le secteur du numérique. Si elles se démarquent du modèle entrepreneurial classique, bercé par le mythe des startups de la Silicon Valley, par leurs statuts juridiques (notamment via les statuts de l'Économie Sociale et Solidaire), d'autres leviers sont à leur disposition pour incarner une alternative : une approche plus communautaire du développement de la plateforme elle-même et un intérêt pour mettre en œuvre une réelle interopérabilité entre les plateformes.

Dans le domaine des nouvelles technologies, les mouvements du Libre et de l'Open-source rassemblent les défenseurs d'une universalité de la connaissance et de la production intellectuelle, appliquée aux productions informatiques.³⁶

³⁶ <https://coopdescommuns.org/fr/soutien-covid-19-pour-du-libre-et-de-lopen-en-conscience/>



Les logiciels open-source (ce qui signifie “code ouvert” en français) rendent disponible leur code informatique, ce qui permet a minima de le lire et de le comprendre.

La philosophie soutenue par les partisans des logiciels libres (free software) - qui diffèrent des logiques open-source par leur portée politique - permet d’envisager l’émergence de communs numériques : des logiciels créés, administrés et gérés par de vastes communautés de contributeurs et d’utilisateurs. Leur utilisation est soumise à des licences qui s’assurent que le fruit du travail de la communauté ne soit pas ré-approprié indûment. Cette licence stipule dans quelles conditions le code peut être utilisé, copié ou modifié.

Les bases idéologiques du mouvement du libre sont un horizon déterminant pour le développement de plateformes coopératives dont la finalité est de rendre aux usagers le pouvoir de gestion sur les outils numériques, lesquels structurent les rapports qu’ils entretiennent avec les autres. Par exemple, ouvrir totalement le code et surtout les algorithmes d’une plateforme permet aux travailleurs qui en font une source de revenus, de comprendre ses règles de fonctionnement et de savoir comment les améliorer si nécessaire. Par ailleurs, la possibilité de participer au développement, voire le reprendre si le porteur d’origine ne peut plus continuer, augmente la résilience des outils et devrait abaisser le besoin en investissement technologique pour la création d’une plateforme. Néanmoins, animer une communauté autour d’un logiciel libre ou open source nécessite un savoir-faire, des ressources et une rigueur importante dans la documentation du code source.

En pratique toutefois, les liens entre plateformes coopératives et mouvement du libre ne sont pas systématiques et constituent plutôt un horizon idéologique.

Dans certains cas, l’ADN de la plateforme est fortement lié à des technologies open-source, particulièrement quand les fondateurs sont eux-même impliqués dans ces mouvements techniques. C’est par exemple le cas d’Open Food Network ou de Coopcycle.

Remarque

Le code de la plateforme Coopcycle est open source mais pas libre puisque son utilisation est réservée à des entreprises sous statut coopératif (le statut du logiciel libre implique de ne pas restreindre l’usage du logiciel) L’association argumente son choix par la volonté de créer un logiciel ne pouvant pas être récupéré dans des logiques purement lucratives, réservant donc l’usage commercial du logiciel à des sociétés coopératives. C’est ici un témoignage de la richesse des plateformes coopératives qui se nourrissent de l’idéologie du logiciel libre, mais

En revanche, quand les fondateurs de la plateforme sont avant tout des acteurs économiques qui souhaitent reprendre le contrôle de leur outil de travail, l’éthique numérique associée au libre ou l’efficacité de l’open source n’est pas leur priorité. Ils investissent avant tout dans la construction de leur propre outil de travail sur la base d’un cahier des charges fonctionnel. Le produit final n’est pas forcément open-source (surtout quand le prestataire choisi n’est pas



expert du sujet). Par exemple, Les Oiseaux de Passage est avant tout une plateforme mutualisée entre professionnels de l'hébergement ; la première version de la plateforme n'a pas été développée en open-source. La principale raison est le manque d'expertise sur le sujet des licences et du développement informatique en général. En effet, la raison d'être d'une plateforme coopérative n'est pas de développer un logiciel informatique, mais de mettre en valeur des communautés d'utilisateurs (producteurs, consommateurs, administrateur, etc) et de concevoir un outil qui va créer de la richesse en permettant les liens les plus efficaces entre les parties. La plateforme gagnera donc à maîtriser la vision, la conception et la mise en œuvre de l'outil numérique et à confier le développement à des spécialistes pilotés par l'équipe de la plateforme pour créer, faire évoluer et maintenir l'outil.

Dans d'autres cas, les administrateurs d'une plateforme existante ont décidé de rejoindre le mouvement du coopérativisme de plateforme (en ouvrant progressivement la gouvernance de la plateforme aux utilisateurs et autres parties prenantes jusqu'à en faire une SCIC). Ils fonctionnent donc avec le logiciel historique, qui n'est pas forcément ouvert.

Ouvrir le code de la plateforme n'augmente pas l'efficacité du développement du logiciel en soi. Il faut que le code soit documenté et que l'animation de la communauté de développement ait les ressources nécessaires. Un logiciel open source ou libre sans communauté de développeurs, de testeurs et d'utilisateurs n'a aucun avantage par rapport à un logiciel métier développé en interne. Construire un outil technique, même open-source, demande une vision technologique claire et une capacité à faire efficacement discuter les acteurs entre concepteurs, utilisateurs et développeurs. Il faudra nécessairement s'entourer d'une équipe compétente et souvent particulièrement innovante. Les plateformes coopératives permettent de concevoir des outils pertinents dans leur capacité à valoriser des interactions entre utilisateurs sur plusieurs territoires, connectés entre eux en une communauté.

Néanmoins, s'il y a bien une intuition partagée sur le fait qu'utiliser du code ouvert doit permettre de réduire les coûts de développement de l'outil, exploiter cet avantage nécessite une bonne compréhension des logiques communautaires dans l'informatique et des ressources non négligeables pour animer les communautés.

1 - Compatibilité des plateformes entre elles (ou interopérabilité)

La valeur d'un logiciel informatique ne vient pas de son code mais de ses utilisateurs. Investir massivement dans un logiciel sans utilisateur n'a aucune valeur.

Le modèle d'affaires des plateformes numériques repose souvent sur des commissions prises sur des micro-interactions. Pour être rentables, elles doivent atteindre un volume critique d'utilisateurs qui assurera un volume d'interactions assez important. C'est notamment l'atteinte de ce volume d'utilisateurs qui demande des stratégies d'acquisition de nouveaux usagers très onéreuses et justifient les levées de fonds répétées des start-ups du domaine.



Les plateformes coopératives ne disposant pas des mêmes sources de financement, d'autres stratégies existent pour espérer survivre dans cet environnement fortement concurrentiel. L'une d'entre elles est de dépasser le paradigme d'une masse critique d'utilisateurs dans une seule plateforme. L'intention, à l'origine même de la culture de la coopération, est de créer des liens de partage entre plusieurs organisations pour ne former qu'un seul et même environnement numérique, regroupant l'ensemble des utilisateurs de plusieurs plateformes coopératives. Cette stratégie permet également de ne pas avoir à investir pour une croissance géographique importante, mais de compter sur l'émergence d'un grand nombre de plateformes locales, participant au développement d'un même outil numérique pour couvrir un vaste territoire.

Dans cette situation, l'alternative aux plateformes collaboratives dominantes n'est pas l'émergence de plateformes coopératives d'envergure, mais un archipel de plateformes coopératives qui facilitent le passage de l'une à l'autre.

Cet horizon n'est atteignable que si les plateformes coopératives sont interopérables, c'est-à-dire que l'utilisateur de l'une d'elles peut en utiliser une autre sans avoir à créer un nouveau compte. Cette interopérabilité peut s'accomplir via l'utilisation de standards communs entre les plateformes et via des procédés techniques permettant d'accéder aux données des utilisateurs avec leurs autorisation (par exemple par des APIs). On notera que l'interopérabilité entre les plateformes permettrait également aux utilisateurs des plateformes dominantes de passer de l'une à l'autre facilement, ce qui rendrait les travailleurs de plateformes moins captifs et renforceraient leur pouvoir de négociation.

2 - Quelques acteurs technologiques en place

L'inter-opérabilité des plateformes coopératives est un sujet souvent débattu, mais souvent trop technique pour que les porteurs de projet ne s'y penchent vraiment puisque ce n'est pas leur métier. Il existe pourtant des technologies et des acteurs techniques disponibles pour favoriser l'interopérabilité des plateformes, dès le lancement des projets. S'il n'est pas possible d'être ici exhaustif, il nous semble important de citer les acteurs les plus aboutis dans le domaine.

Les standards SOLID du W3C ³⁷

La vision de l'inter-opérabilité technique est portée par la communauté du web sémantique et le projet SOLID. Ce projet porte une vision du futur d'internet, il a été initié par Tim Berners Lee, le créateur du protocole http et fondateur du World Wide Web Consortium (W3C). Fondé en 1994, le W3C est un organisme de standardisation à but non-lucratif dont l'objet est d'assurer la compatibilité des technologies utilisées sur le world wide web. Le W3C promeut notamment SOLID, un ensemble de standards dont l'objectif est de faciliter l'inter-opérabilité entre applications en guidant la façon dont sont créées et gérées les données utilisées. Tim Berners Lee et John Bruce ont fondé Inrupt³⁸ pour commercialiser des applications open sources respectant les standards SOLID.

³⁷ <https://solidproject.org/faqs>

³⁸ <https://inrupt.com/>



Puisque le succès du développement des plateformes coopératives dépend de leur capacité à s'inter-connecter pour dépasser le paradigme de centralisation de leurs concurrentes capitalistes, elle doivent utiliser les mêmes standards. Le respect des standards SOLID du W3C est considéré par les spécialistes techniques interrogés dans le cadre de ce rapport comme un horizon idéal pour le développement des plateformes coopératives.

Startin'blox ³⁹

Startin'blox est une entreprise française qui développe et commercialise des fonctionnalités techniques qui suivent les standards SOLID du W3C. Ainsi la construction d'une plateforme via des outils développés par Startin'blox devrait permettre une inter-opérabilité avec toute autre plateformes développée en suivant le même standard.

Assemblée Virtuelle ⁴⁰

L'Assemblée Virtuelle est une communauté de professionnels collaborant à l'émergence de communs numériques au service des acteurs de la transition écologique et solidaire. Un des projet porté par cette communauté est **Semapps**⁴¹, une "boîte à outils logicielle permettant de déployer et de configurer facilement des systèmes d'information sémantiques".

Mnémotix ⁴²

Mnémotix est une entreprise de services numériques qui se spécialise dans l'architecture de données. Il s'agit d'un intégrateur capable de développer une application en suivant les standards du web sémantique et donc de favoriser sa compatibilité avec d'autres applications.

³⁹ <https://startinblox.com/fr>

⁴⁰ <https://www.virtual-assembly.org/lassemblee-virtuelle-quelques-mots/>

⁴¹ <https://www.virtual-assembly.org/semapps/>

⁴² <https://www.mnemotix.com/>



IV – DANS UN CONTEXTE DE BESOIN DE RÉSILIENCE LOCALE : DES INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES DE COOPÉRATION AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE.

La crise sanitaire liée à la propagation de la covid19 a provoqué l'accélération de la réflexion sur la place des outils numériques dans l'organisation de la société. La distanciation forcée par les mesures de confinement a nécessité la recherche de nouveaux moyens d'accéder à une production alimentaire locale (puisque les marchés ont fermé), d'organiser la solidarité dans le quartier (identifier les personnes fragiles pour lesquelles accomplir des démarches de la vie quotidiennes), ou encore d'identifier les habitations vacantes pour y loger des soignants ou des travailleurs de première ligne.

Si certaines plateformes collaboratives ont pu être mobilisées pour répondre à ces besoins (Airbnb a mis en place un dispositif à destination des soignants, Uber Eats a assuré une grande partie de la logistique urbaine de proximité), il serait dangereux d'outiller notre solidarité avec les mêmes acteurs capitalistes qui tendent déjà à monopoliser les sphères marchandes.

Dans cette perspective, on peut se saisir des plateformes coopératives comme des infrastructures numériques de coopération accessibles à tous et dans tous les territoires, dans une logique de solidarité et s'articulant étroitement avec les missions d'intérêt général des collectivités. Elles constituent une réponse de long terme aux exigences de résilience collective que pose la pandémie (et les besoins futurs de services de proximité que vont entraîner la transition écologique et climatique, ainsi que les transformations démographiques) et tissent une nouvelle vision du rapport à la ville, ainsi qu'entre les espaces ruraux et le numérique.

A – LES PLATEFORMES COOPÉRATIVES, OUTILS À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Par plusieurs aspects, les plateformes coopératives permettent un lien fort avec les territoires sur lesquelles elles agissent.

Premièrement, le développement des plateformes coopératives n'est pas financé massivement par les mêmes types d'investisseurs que les plateformes capitalistes ; elles ne sont donc pas soumises à une recherche systématique de croissance. Ainsi, une plateforme pourra tout à fait concentrer son action sur un territoire restreint, remplissant correctement son rôle de facilitation des relations entre les acteurs locaux sur un service en particulier. À ce titre, l'intérêt de sa structure de portage sera vraisemblablement plus aligné avec le territoire qu'une plateforme dont le siège social se situe en Californie.

Par exemple, les coopératives locales de livraison à vélo, fédérées au sein de la plateforme Coopcycle, ont intérêt à travailler en partenariat étroit avec les commerçants locaux puisque leurs intérêts sont croisés.



Par ailleurs, la forme juridique de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif, couramment utilisée par les plateformes coopératives en France comme on l'a vu, permet aux collectivités territoriales qui le souhaitent de rejoindre le sociétariat de l'entreprise qui porte la plateforme, et donc sa gouvernance. Il s'agit d'une opportunité pour les collectivités concernées de participer aux décisions qui peuvent impacter leur territoire, de se concerter avec les autres acteurs, mais aussi de partager la propriété des données qui y sont produites et de connaître les autres parties prenantes concernées par leur usage.

Par exemple, la plateforme Mobicoop est portée par une SCIC. À ce titre, elle permet aux collectivités territoriales qui sont commanditaires de certaines de ses prestations de rejoindre le sociétariat de la structure et ainsi de participer à sa gouvernance (évolutions techniques et stratégiques de la plateforme, utilisation des données, etc.).

Cela donne une opportunité aux collectivités territoriales qui souhaiteraient reprendre l'initiative dans les secteurs sur lesquels elles subissent les impacts négatifs de l'existence de plateformes collaboratives, tout en adaptant leur posture à la situation. À côté de leur rôle de régulateur ou aménageur, la collectivité travaille avec les acteurs de son territoire à l'émergence d'une solution adaptée aux enjeux et, en ce sens, est à même de mieux exercer ses fonctions traditionnelles. Elles peuvent notamment être à l'origine de la création de communautés locales d'utilisateurs de plateformes coopératives (appels à manifestation d'intérêt, aide au démarrage, mise à disposition de local, etc.) sur leur territoire.

Par exemple, Fairbnb et les Oiseaux de passage sont une solution pour les collectivités territoriales qui souhaitent endiguer la progression d'Airbnb sur leur territoire ou encore faire émerger un acteur d'hébergement touristique temporaire sur un territoire qui n'est pas assez rentable pour Airbnb.

On reproche souvent aux stratégies de développement territorial par le numérique (par exemple les programmes dits de "smart city") de projeter des solutions qui ne correspondent ni aux usages des citoyens, ni aux besoins du territoire. Par une approche solutionniste performative, certaines collectivités sont tentées d'équiper leur territoire de solutions futuristes en comptant sur les citoyens pour utiliser efficacement ces nouveaux équipements. Les plateformes coopératives sont une opportunité pour les collectivités territoriales de favoriser différemment la transition numérique de leur territoire. En appuyant le développement de plateformes coopératives (par exemple via la commande publique ou l'entrée au capital de sociétés coopératives d'intérêt collectif portant une réponse numérique à un besoin du territoire), elles s'assurent de faciliter l'émergence d'outils véritablement nécessaires à leurs citoyens.

Par ailleurs, elles se positionnent en facilitatrices de l'émergence de solutions portées par une communauté d'acteurs locaux, plutôt qu'en prescriptrices d'outils rarement français dont la pertinence pour leur territoire est un pari.



B – LES PLATEFORMES COOPÉRATIVES, OUTILS POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES TERRITOIRES

Les plateformes coopératives permettent de réaliser les opportunités originelles des plateformes collaboratives. En particulier, en remettant l'outil numérique au service des usagers, et donc de la finalité de leur collaboration, elles cassent les effets néfastes détaillés plus haut.

Ainsi, la finalité d'une plateforme comme Mobicoop est bien la réduction du nombre de voitures sur les routes, et le modèle d'affaires mis en œuvre est bien compatible avec cette doctrine. Alors que le modèle d'affaires de son concurrent capitaliste Blablacar - dont la dernière levée de fonds s'élève à 200 millions de dollars⁴³ auprès des fonds d'investissement Insight Venture Partners et Lead Edge Capital, avec la participation de Vostok New Ventures, dont l'objectif affiché est le financement de start-ups numériques à très forte croissance - repose sur le prélèvement d'une partie de la somme échangée en dédommagement d'un covoiturage, le service de Mobicoop est gratuit pour les usagers ; ce sont des collectivités territoriales qui financent le modèle pour disposer d'une solution de covoiturage territoriale. Par conséquent, Blablacar a tout intérêt à ce que les pratiques de covoiturage s'intensifient (notamment aux dépens de moyens de transports plus vertueux, comme le train) et que le nombre de trajets augmente. Une contrainte que ne partage pas Mobicoop dont la santé financière ne dépend pas du nombre de trajets.

Les plateformes coopératives sont avant tout des solutions, des modèles d'entrepreneuriat collectif permettant à une communauté d'acteurs d'accentuer leur coopération. Cette situation rompt avec un modèle entrepreneurial de développement commercial, qui est contraint à continuellement convaincre qu'il permet de répondre à un besoin, qui n'est pas toujours exprimé. Appliquées au contexte de la transition écologique et solidaire, elles outillent les collectifs locaux œuvrant déjà sur le territoire, afin de donner plus d'envergure à leurs actions.

C – CONTEXTE COVID : LES PLATEFORMES COOPÉRATIVES, OUTILS DE RÉSILIENCE LOCALE

La période de confinement mise en place en France pour endiguer la propagation de la pandémie de covid-19 marque une intensification des pratiques numériques pour tous. Télétravail et réunions en ligne, continuité pédagogique, livraison de produits de première nécessité, de médicaments, fils de discussion, jeux, les outils numériques ont permis à de nombreux Français de maintenir une normalité relative du quotidien et un minimum de relations sociales.

Répondant à l'injonction présidentielle ("je compte sur vous pour inventer de nouvelles solidarités"), les Français ont largement utilisé les outils numériques comme leviers utiles pour organiser la solidarité et permettre la survie des acteurs les plus touchés : trouver un logement proche des hôpitaux pour les soignants, assurer la livraison de denrées alimentaires après la fermeture des marchés, permettre aux restaurants de livrer leurs repas, organiser l'entraide au sein d'un quartier pour venir en aide aux plus fragiles.

⁴³ <https://blog.blablacar.fr/blablalife/nouveautes/blablacar-dans-le-monde/levee-fonds-200-millions-dollars>



Bien entendu, les premiers réflexes ont été de recourir aux outils qui peuplaient déjà notre quotidien, nos rues et notre imaginaire. C'est ainsi qu'Amazon sort grand gagnant de la crise, assurant la livraison des produits achetés en ligne. Airbnb devient un point de rencontre choisi par l'AP-HP pour faire le lien entre les logements vacants et les soignants souhaitant déménager temporairement. C'est aussi par WhatsApp et Facebook que l'on organise la solidarité et que l'on se donne des nouvelles. Quant à Uber Eats et Deliveroo, ils continuent de permettre la livraison de repas et de courses à domicile.

Malaise : la crise du Covid ne masque pas les dérives de ces plateformes, même en temps "d'effort de guerre" : livreurs aux statuts précaires contraints de travailler au péril de leur santé pour s'assurer une continuité de revenus⁴⁴, employés d'Amazon forcés d'exercer par la direction dans un mépris général des consignes de protection sanitaire, méthodes cavalières de licenciement - massif - chez Bird (sur Zoom via une voix automatisée).

Pourtant, ce moment étrange peut également permettre le renforcement de dynamiques numériques éthiques qui avaient encore du mal à convaincre de l'utilité de leur différence.

Alimentation

Depuis la fermeture des marchés, nombre de producteurs alimentaires ne trouvent plus de débouchés pour leur production. CoopCircuit (cf plus haut), plateforme de réservation et de gestion de commandes développée sous licence libre, a permis l'émergence rapide d'un point de distribution local de nourriture en circuit-court. Alors que les acteurs classiques étaient saturés, tout le monde (producteur ou réseau de voisins) a été capable de monter une solution sur mesure d'approvisionnement en circuit-court sur son territoire⁴⁵.

Logistique urbaine

Coopcycle met à disposition une plateforme de logistique urbaine à vélo qui permet la commande et la livraison de biens vendus localement. Facilement ajustable aux besoins de communautés affectées par le Covid, Coopcycle a permis à des petits circuits locaux de distribution de s'organiser, mais aussi aux commerçants de maintenir une partie de leur activité en période de fermeture forcée et dans des conditions de travail dignes pour les livreurs.

Entraide entre entreprises

France Barter permet aux entreprises d'échanger des biens et services sans recourir à leur trésorerie (particulièrement affectée par la crise) par un système de débit-crédit qui encourage la sollicitation des entreprises du réseau. Dans le contexte Covid, France Barter a décidé de rendre ses frais d'adhésion gratuits et la Ville de Paris a encouragé de nombreuses entreprises de son territoire à recourir à la plateforme.

⁴⁴ Voir la vidéo illustrant les livreurs de plateformes à Milan durant le confinement italien, partagée par le syndicat Deliverance Milano et relayée par Antonio Casilli : <https://twitter.com/AntonioCasilli/status/1250133061280333827?s=20>

⁴⁵ Documentation de la création d'un drive fermier bio via la plateforme Open Food : <https://forums.openfoodfrance.org/t/comment-votre-organisation-gere-t-elle-la-crise-liee-au-coronavirus/986/3?u=myriam>



Entraide entre citoyens

Pwiiic a permis de proposer des échanges de services entre habitants d'un même quartier ou d'une même ville et favorisé ainsi l'expression de solidarités.

Logement pour les soignants

EtikBnB a émergé en quelques semaines grâce à l'alliance de plusieurs coopératives du tourisme et de développeurs, pour proposer des solutions d'hébergement temporaire aux soignants devant se rapprocher de l'hôpital sur lequel ils sont mobilisés.

La crise du Covid-19 invite à construire une société plus résiliente, plus décentralisée et localisée tout en favorisant de nouveaux progrès et le bien vivre dans les territoires. Ces solutions ouvertes, répliquables localement et gérées par et pour leurs usagers, sont portées par des acteurs issus des communs qui s'appuient sur les ressources organisationnelles de l'économie sociale et solidaire. Elles sont compatibles avec la protection de la propriété et de l'usage des données de leurs utilisateurs et leurs modèles de gouvernance permettent l'implication de tous les acteurs qu'ils impactent.



V – ENJEUX ET RECOMMANDATIONS POUR ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DES PLATEFORMES COOPÉRATIVES

Si la crise sanitaire doit être une opportunité de questionner nos modes de fonctionnement actuels, et alors que se pose la question de relocaliser des activités stratégiques pour en être en pleine maîtrise, le temps est venu de renforcer ces acteurs mal compris, mal financés, et reposant trop souvent sur la bonne volonté et le temps gratuit de leurs porteurs. Ce changement d'échelle demande de nouvelles actions et notamment :

- soutenir économiquement ces projets innovants en tenant compte de leurs spécificités (lucrativité limitée, ouverture des ressources) : fonds d'amorçage dédiés, incubateurs, parcours d'accompagnement, financement de l'exploitation, etc.
- encourager les expérimentations territoriales étroitement articulées avec les acteurs locaux (collectivités, entreprises, associations...)
- (re)penser la puissance publique en tant qu'acteur-partenaire : prises de parts dans des structures (ex SCIC), soutien au développement de communs et logiciels libres (mécénat de compétences, contributions financières)
- mener des politiques de la donnée favorisant les tiers de confiance (ex coopératives de données) et permettant des mutualisations au service de l'intérêt général et de l'innovation sociale.

A – RENFORCER LA VISIBILITÉ DE L'ÉCONOMIE SOCIALE COMME MODÈLE D'ENTREPRENARIAT À PART ENTIÈRE

Le principal problème auquel sont confrontées les plateformes coopératives est la domination du modèle entrepreneurial issu du mythe des start-ups venues de la Silicon Valley. Ce modèle qui mesure la réussite de l'entreprise à l'aune du taux de croissance de son chiffre d'affaires et les opportunités de gains à moyen-terme de ses investisseurs, et non de l'utilité du service rendu à ses usagers, cause l'échec de nombreux services, pourtant rentables sur un périmètre restreint qui n'intéressent aucun investisseur.

C'est pourquoi, un premier levier d'action pour le développement d'un numérique éthique et durable, aligné sur les enjeux d'une transition écologique et solidaire est l'émergence d'un modèle entrepreneurial coopératif et associatif ouvert et puissant dans le secteur numérique. Tant que les entrepreneurs potentiels dans ce secteur ne seront accompagnés que pour construire leurs modèles économiques vers une rentabilité élevée pour de potentiels investisseurs, les plateformes coopératives resteront marginales.

En revanche, une prise de conscience générale de la pertinence du modèle coopératif pour entreprendre dans le secteur du numérique serait un élément déterminant du développement des plateformes pionnières. Cela passe notamment par une présence plus importante des structures de l'ESS (notamment les coopératives et les associations) dans les programmes



d'enseignement et les parcours d'où sont issus les entreteneurs du numérique (voire dès le plus jeune âge).

Par ailleurs, nous avons vu plus haut que les plateformes coopératives pouvaient être considérées comme des infrastructures territoriales de coopération. Les collectivités territoriales elles-mêmes, ainsi que les institutions publiques de financement de l'entrepreneuriat ont donc intérêt à soutenir l'émergence d'entrepreneurs collectifs, capables de d'incarner la convergence des intérêts dans une solution numérique. Les compétences nécessaires à l'émergence de tels entrepreneurs sont spécifiques (facilitation, capacité de convaincre des acteurs économiques et institutionnels) et des dispositifs d'appui adéquats sont donc nécessaires.

Ce renforcement de la présence du modèle coopératif devra certainement s'appuyer sur les institutions du monde coopératif qui, de leur côté, gagneront à s'acculturer aux nouvelles données du numérique, prendre conscience de la nécessité de retrouver la maîtrise stratégique de leurs choix (d'entreprises, d'acteurs publics, de citoyens, de société), de lutter contre une concentration extrême de la valeur et un numérique facteur de dépendances plutôt que d'autonomie, d'émancipation ou de résilience. Par exemple, les assureurs mutualistes et les banques coopératives pourraient a minima les référencer si ce n'est entrer à leur capital.

L'économie sociale, avec ses coopératives, mutuelles, associations, a tout à gagner à se nourrir de la pensée critique sur le numérique et la nourrir ; à se donner les moyens de définir le numérique adapté à ses valeurs et méthodes de coopération et de décentralisation plutôt qu'un numérique subi. Des partenariats "d'affaires" entre les acteurs de l'ESS et les nouvelles plateformes numériques seraient des "preuves de concept" de nouveaux modèles d'économie sociale dans la société du numérique

Ce mouvement est d'ailleurs enclenché, Pwiiic ayant signé des partenariats pour des communautés dédiées pour le groupe coopératif Multipharma ou la coopérative Smart.

Recommandation 1

Renforcer la visibilité de l'ESS comme modèle entrepreneurial d'avenir pour le numérique.

Alors que l'ESS est positionnée par la loi Hamon de 2014 comme un modèle d'entrepreneuriat à part entière, il serait bon de concrétiser cette doctrine dans les lieux d'apprentissage de l'entrepreneuriat et de mise en lumière des succès (universités, grandes écoles, etc.) et d'en présenter l'utile palette des différentes ressources organisationnelles : coopératives, mutuelles, associations, entreprises solidaires d'utilité sociale, fondations et fonds de dotation.



B – LEVER LES CONTRAINTES DU FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT ET DE L'EXPLOITATION DES PLATEFORMES COOPÉRATIVES

Comme toutes les plateformes numériques, les plateformes coopératives ont besoin de capitaux pour démarrer, se développer et s'inscrire dans le paysage économique. Les investissements en développements informatiques et en R&D peuvent être très importants avant que l'exploitation ne démarre, ce qui nécessite des apports de fonds propres substantiels. Paradoxalement, alors qu'il ne fait de doute pour aucun acteur économique – y compris l'Etat – que l'économie du numérique est une priorité en termes d'investissements, peu de mécanismes sont accessibles aux plateformes coopératives. Tandis que, chaque jour, les start-ups les plus improbables lèvent des millions d'euros, les plateformes coopératives se trouvent dans la situation absurde de devoir bâtir leur existence dans la plus grande fragilité.

La cause de cette situation est l'inadaptabilité des logiques financières classiques aux spécificités, des plateformes coopératives, décrites plus haut.

Des plateformes qui ne se revendent pas : le plus souvent organisées sous forme juridique de groupements de personnes, les plateformes coopératives sont incessibles. Ce qui pourrait être un argument en faveur de leur promotion (aucun risque de rachat par un groupe délocalisé...) s'avère une contrainte majeure dans la mesure où la finance ne s'intéresse au numérique que dans une logique de plus-valorisation à la revente. Cette caractéristique, commune à toutes les organisations d'économie sociale, implique également une impossibilité (un refus !) statutaire de soumettre la gouvernance de l'entreprise au pouvoir des détenteurs de capitaux financiers.

Des actifs logiciels qui ne sont pas appropriés : développer des applicatifs dans une logique de logiciels libres, dont le code informatique est ouvert, public, réappropriable, figure parmi les principes de la plupart des plateformes créatrices de communs. Cela implique l'absence de « titre de propriété » sur ce qui peut être considéré comme l'un des principaux actifs de la plateforme – celui qui nécessite justement la mobilisation d'investissements financiers.

Des communautés qui ne sont pas abusées : dans l'économie du numérique, la plus importante source de valorisation financière d'une plateforme est sa communauté, la quantité et la qualité des données personnelles et sociales qu'elle recueille auprès de ses usagers. Pour les plateformes coopératives, la volonté éthique, politique, de ne pas instrumentaliser les données issues de leurs communautés constitue presque toujours un fondement fort du projet. Mais comment, face à un financeur, refuser d'exploiter ce qui légitime le modèle économique du secteur ?

Une exploitation à lucrativité limitée : à l'instar, en général, de toutes les entreprises d'économie sociale, les plateformes coopératives ont la lucrativité comme moyen, et non comme fin. L'objet social des plateformes coopératives contribue explicitement, le plus souvent, à la



poursuite de l'intérêt général à long terme : si cela est conciliable avec l'idée d'une exploitation bénéficiaire, cela ne l'est pas avec la maximisation du profit.

Dans ces conditions, il y a deux types de difficultés à lever :

- des difficultés à financer l'investissement des plateformes coopératives ;
- des difficultés à avoir un modèle d'exploitation courante "à lucrativité limitée" reposant sur les seules ressources des utilisateurs et de leurs données.

1 - Les freins au financement de l'investissement

Les apports financiers nécessaires au lancement du projet – ceux qui sont les plus risqués à investir pour un financeur – constituent une profonde difficulté pour les plateformes coopératives. Le recours au crowdfunding ou à la crowdequity semblent des pistes émergentes, notamment pour les plateformes disposant d'une large communauté. Cependant, il demeure une vraie incompréhension des modèles coopératifs et, sans doute, une difficulté des plateformes alternatives à mettre en valeur leurs différences (y compris leur propos politique) et de les penser comme des avantages. Par exemple, les plateformes coopératives disposent le plus souvent de réels atouts face aux startups classiques : leurs communautés préexistent et sont a priori fidèles.

a - Fonds Propres

Là où les levées de fonds propres pour des startups classiques du numérique semblent ne plus avoir de limite (faisant même parfois craindre l'effondrement d'une gigantesque pyramide de Ponzi), les plateformes opérées par des coopératives enchaînent les dossiers de demande de modestes subventions.

Les obstacles à l'investissement en fonds propres dans une Société Coopérative d'Intérêt Collectif et, au-delà, dans toutes les organisations de l'ESS sont multiples :

- **impossibilité d'envisager une plus-value sur la revente de ses parts-sociales.** S'il est possible de récupérer son investissement, le statut coopératif ne permet pas de spéculer sur une augmentation de la valeur des parts-sociales acquises - cet horizon est la principale rémunération envisagée par les investisseurs traditionnels dans les entreprises numériques ;
- **faibles perspectives de dividendes.** Si elle n'est pas proscrite par les statuts coopératifs, la distribution de dividendes aux sociétaires est assez peu compatible avec la lucrativité limitée associée à l'économie sociale et solidaire qui favorise plutôt la mise en réserve impartageables pour assurer la pérennité de la structure ou le réinvestissement dans l'entreprise. À plus forte raison, les plateformes coopératives se distinguent de leurs concurrents capitalistiques en mettant le projet de territoire au cœur de leur modèle



d'affaire - privilégiant le service à la lucrativité du service. Toutefois, cette piste pourrait être envisagée par les plateformes si les gains financiers sont un point bloquant dans la négociation avec les financeurs

- **prise de contrôle des instances de décision impossible.** Les racines du fonctionnement coopératif octroient à chaque personne sociétaire de la structure “une voix” dans la prise de décision. Si les Sociétés Coopératives d'intérêt Collectif ont apporté un biais dans ce logiciel en permettant la constitution de collèges dont le poids dans la gouvernance est pondéré (chaque sociétaire possède donc une voix au sein d'un collège qui peut peser 40% des voix de la structure), cette règle est un obstacle à une exigence fréquente des financeurs d'entreprises numérique : une prise de contrôle des instances de décision, à hauteur de l'investissement, afin d'être en position de gérer le risque financier.

L'alternative pour les plateformes coopératives est aujourd'hui de s'appuyer sur leurs larges communautés d'utilisateurs, par exemple dans une démarche de socio-financement en prise de parts sociales. Les collectivités territoriales sont aussi amenées à devenir des partenaires de plus en plus importants dans le soutien des plateformes coopératives en entrant à leur sociétariat (dans le cas de sociétés coopératives d'intérêt collectif).

b - “Quasi” Fonds Propres

En raison de cette difficulté à lever des fonds propres, les structures coopératives se voient donc plus facilement proposer un outil financier alternatif : les “quasi” fonds propres. Cet outil prend la forme d'emprunts participatifs. Ces emprunts à moyen-terme (à rembourser sous 7 ans) demandent une rémunération relativement élevée (autour de 10%) en “rémunération” du risque associé à l'impossibilité de la prise de contrôle au conseil d'administration. Cet emprunt a surtout pour vocation de renforcer le dossier de la structure pour l'obtention de prêts bancaires

c - L'émergence d'un fonds dédié aux coopératives numériques ?

Face à la difficulté de mobiliser des financiers classiques, les acteurs de l'ESS commencent une réflexion sur le sujet. Au travers de son nouveau fonds Coopventure, la CGSCOP tente actuellement de mettre en place un outil d'investissement adapté aux plateformes coopératives. Privilégiant les perspectives d'exploitation bénéficiaire sur la valorisation des actifs, s'inscrivant dans une perspective patiente de long terme, respectueuse du contrôle du projet par les sociétaires, cette solution offre des pistes prometteuses. Pour autant, la surface du fonds ne l'autorise pas à des prises de risques substantielles et ses exigences de rentabilité apparaissent encore très importantes.

d - Les fonds de soutien au développement de l'ESS

Les plateformes coopératives sont des entreprises numériques qui s'inscrivent dans les valeurs de l'Économie Sociale et Solidaire. À ce titre, ils ont accès à un réseau important de partenaires qui ont pour vocation de les soutenir. Toutefois, il semble que ces dispositifs soient assez peu mobilisés.



Nous pouvons ici prendre l'exemple du fonds FIDESS, opéré par le mouvement France Active et qui peut financer 70% des coûts associés au lancement d'un projet, en s'appuyant sur une entreprise partenaire. La limite maximum de 30 000 euros de ce dispositif ne permet pas d'atteindre les montants importants qui sont nécessaires à un investissement technologique conséquent, mais il permet au moins d'assurer une situation économique décente à un premier porteur pendant la préfiguration de l'entreprise.

e - La mobilisation des fonds nationaux

Le Conseil National du Numérique (CNNum) a remis au gouvernement le 1er juillet 2020 un rapport intitulé "Travail à l'ère des plateformes. Mise à jour requise". Faisant le constat de l'inéquation entre les règles existantes d'encadrement du travail et l'impact des plateformes numériques, le rapport reconnaît au coopérativisme de plateforme des pratiques inspirantes pour généraliser un modèle numérique éthique. Les auteurs du rapport vont jusqu'à préconiser de "Soutenir financièrement le coopérativisme de plateforme en y dédiant 20 millions du Programme d'Investissement d'Avenir" (recommandation 9).

Extrait du rapport "Travail à l'ère des plateformes. Mise à jour requise"

RECOMMANDATION 9

Soutenir financièrement le coopérativisme de plateforme en y dédiant 20 millions du Programme d'Investissement d'Avenir

OBJECTIF : encourager le développement du coopérativisme de plateforme. TYPE DE MESURE : financement

TEMPORALITÉ SOUHAITÉE : moyen terme

ÉCHELON : local et national

ACTEURS EN CHARGE : Secrétariat général pour l'investissement ; Caisse des Dépôts et Consignations ; collectivités territoriales

Certaines plateformes ont fait le choix d'un modèle économique plus soutenable, notamment par le biais de la structure coopérative. Les plateformes coopératives représentent un modèle alternatif prometteur mais qui souffre aujourd'hui d'un manque d'investissements de la part des financeurs privés. La puissance publique pourrait venir combler cette défaillance du marché et ainsi soutenir, aux niveaux national et local, ces acteurs afin d'assurer une juste rétribution et représentation des travailleurs de l'économie collaborative.

→ **Utiliser le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) pour financer les plateformes coopératives, en fléchant 20 millions de l'enveloppe Économie sociale et solidaire à cette fin.**

Une autre possibilité pour promouvoir le coopérativisme de plateforme est que les pouvoirs publics eux-mêmes, notamment au niveau local, participent à la création de plateformes publiques :

→ **Lancer des expérimentations au sein des collectivités territoriales.**



f - Profiter du plan de relance

Le plan de relance annoncé par l'État fait la part belle à l'investissement dans le domaine du numérique⁴⁶. Ainsi une première poche de 150 millions d'euros abondera un fonds "french tech souveraineté" (un chiffre qui pourra monter à 500 millions d'euros en fonction du besoin dès 2021). Par ailleurs, 500 millions d'euros seront alloués au soutien des start-ups en perte de vitesse (soutien à la trésorerie, fonds de soutien à l'innovation, etc.) et 200 millions d'euros sont mobilisés pour le soutien d'une nouvelle vague de start-ups sur le champ des "Deep-techs". Ces chiffres s'ajoutent aux 250 millions d'euros prévus pour le développement de la "numérisation de la société et de l'économie", c'est-à-dire à la médiation numérique qui doit assurer l'équipement les compétences des citoyens et des entreprises.

Au total ce sont 7 milliards d'euros qui seront mobilisés par l'État dans le cadre du plan de relance pour s'appuyer sur le numérique. Il est crucial d'inscrire les plateformes coopératives dans ces dispositifs, afin qu'elles profitent de cette accélération, au risque de voir le modèle du coopérativisme de plateforme complètement distancé.

« L'économie numérique a prouvé pendant la pandémie du Covid, et aussi sa stabilité. Nous serons là pour investir et pour vous soutenir dans vos démarches et vos engagements. »

Emmanuel Macron

g - Créer des outils communs aux différents financeurs pour permettre une prise de risque plus collective et une répartition du coût de l'intérêt général

Nous avons acquis grâce au travail avec les plateformes coopératives, avec le soutien de la CDC, la conviction que, à défaut de soutien à leurs modèles économiques particuliers, celles-ci courraient le risque de disparaître, d'être absorbées ou de se conformer au fil du temps aux normes du marché dessiné par les entreprises capitalistes de plateformes. Ce travail nous a aussi permis d'identifier leur rôle "d'infrastructures de territoires" et leur place dans des politiques d'intérêt général.

Il nous semble qu'il faut tirer les conséquences stratégiques et opérationnelles du constat que **les plateformes coopératives ne sont pas que des « modèles économiques entrepreneuriaux »**, mais aussi des « **infrastructures** » (mot auquel il semble qu'on a donné jusqu'à présent un sens

⁴⁶ <https://www.economie.gouv.fr/plan-tech-soutien-conjoncturel-entreprises>



de « monoactivité⁴⁷ ») et des acteurs de territoires (où la notion de multi parties prenantes, de « en communs » prend son sens).

Le traitement des complexités de financement des plateformes coopératives a jusque maintenant été traité en « bilatéral », financeur par financeur (même si quelques alliances vertueuses ont été nouées, à l'initiative de telle ou telle plateforme). Le caractère systémique des contraintes de financement de l'investissement et de l'exploitation des utiles spécificités des plateformes coopératives nous amène à proposer d'aborder la question différemment : quels sont les outils « de place », interbancaires, inter-financeurs, publics et privés, faudrait-il promouvoir « en communs » pour protéger et promouvoir ces particularités ?

C'est un sujet que le groupe "La Banque en communs ?" a abordé au sein de La Coop des Communs. Nous partions de l'hypothèse que, pour avoir une chance de co-construire des solutions bancaires et financières adaptées aux communs, il faut que les financeurs soient en situation de comprendre un ensemble d'évolutions concomitantes :

- celles des besoins de financement des « communs » et des transitions vers un monde dans lequel ils ne seraient pas condamnés à la marginalisation ;
- celles des métiers et institutions de la banque ;
- celles des institutions financières non bancaires, y compris la finance participative ;
- celles des finances publiques ;
- mais aussi celles de la philanthropie.

Pour financer les **communs sans en dénaturer leur finalité, envisageons des propositions que nous pourrions appliquer aux plateformes coopératives.**

Nous constatons aussi que « les acteurs bancaires et financiers de l'ESS peuvent développer une posture favorable aux communs mais aussi un rôle de tiers de confiance et de tiers de reliance pour favoriser leur développement, voire devenir eux-mêmes des commoneurs de communs au service de la transition écologique et solidaire ».

⁴⁷ Monoactivité : On peut faire le constat que c'est ainsi que raisonnent habituellement les fonds de financement des infrastructures, qui distinguent notamment les secteurs suivants :

- les infrastructures sociales (écoles, hôpitaux, équipements culturels et sportifs et autres bâtiments publics)
- les transports (autoroutes, réseaux ferroviaires, transports en commun, aéroports et ports)
- les "utilities": production, transport et distribution de gaz, eau, électricité
- l'environnement : traitement de l'eau et des déchets, énergies renouvelables, efficacité énergétique
- les réseaux de télécommunication
- La notion « d'infrastructures de territoire » embrassant plusieurs de ces catégories n'existe pas.

Les fonds d'investissement en infrastructures jouent un rôle croissant dans le financement des infrastructures, au travers de la création d'une classe d'actifs ad hoc pour les investisseurs, alors que les financements étaient jusqu'à il y a encore 10 ans essentiellement apportés par le secteur bancaire (dette) et par les opérateurs privés (investissement en capital). Il conviendrait d'explorer les conséquences pratiques de l'absence de notion « d'infrastructures de territoire », à partir de l'exemple des plateformes qui ont vocation à embarquer plusieurs types de secteurs, dépendant les uns des autres.



Une des particularités des banques coopératives et de la finance éthique est de s'appuyer dans leur prise de risque sur l'expérience de leurs membres et de leurs clients pour réduire les asymétries d'information. Mais les mécanismes traditionnels de solidarité financière des banques coopératives (fonds de garantie) sont mal pris en compte dans les nouvelles réglementations.

Pour favoriser l'émergence de nouveaux communs, nous suggérons qu'il serait pertinent d'explorer la création de nouveaux fonds communs de garantie (surtout pour les communs immatériels)

- **Première suggestion : explorer la création (par exemple dans le cadre du plan de relance) de fonds de garantie qui permettent la réduction des risques pour chacun des financeurs (en fonds propres comme en prêts). Si le champ des plateformes coopératives est trop étroit pour mutualiser le risque, voir à quelle structure existante on pourrait l'adosser.**

En ce qui concerne les questions de gouvernance, nous imaginons d'autres façons d'exercer son pouvoir et sa responsabilité pour mieux faire usage des pouvoirs des citoyens et des sociétaires : les deux sont utiles, car les statuts des organisations de l'ESS, même sur une base multi-parties prenantes comme des SCIC, ne sont pas une garantie en soi ;

- **Deuxième suggestion : des dispositifs comme les systèmes participatifs de garantie⁴⁸ ne trouveraient-ils pas à s'appliquer aux plateformes coopératives ?**

Enfin, nous suggérons de constituer des bases de données communes, de la part d'entreprises volontaires.

- **Troisième suggestion : explorer en quoi la constitution de coopératives, mutuelles, régies de données sert utilement des projets coopératifs d'infrastructures numériques de territoires.**

Dernière suggestion :

- **Élaborer des plans de financement de l'investissement type tels que leur répercussion sur l'exploitation soit compatible avec l'objectif de faire des plateformes coopératives des infrastructures numériques d'intérêt général dans les territoires (pourcentage moyen de a) fonds propres gratuits -subventions, dons, autofinancement : b) fonds propres privés à rémunérer ; c) prêts long et moyen terme).**

⁴⁸ Les « Systèmes Participatifs de Garantie » (SPG) sont des systèmes de certification participative qui visent à garantir aux acheteurs ou usagers le respect de pratiques de production durables reconnues à travers un signe de qualité ou label. Cette certification est basée sur l'évaluation par les pairs (producteurs, artisans, etc) et leur communauté (acheteurs, usagers, distributeurs, associations locales, etc) considérés comme à même de mesurer le respect de ces engagements. Les SPG fournissent un cadre facilitant les activités de commercialisation individuelle ou collective de produits et services de qualité ainsi qu'un moyen de créer de manière durable un tissu local d'acteurs au sein d'un territoire.

Recommandation 2a

Diversifier les modes de financement de l'investissement de l'entrepreneuriat numérique d'économie sociale et solidaire

Les institutions financières publiques, comme les principaux financeurs de l'ESS, doivent réfléchir à une stratégie commune pour soutenir ces projets qui sont plus que des aventures entrepreneuriales dont l'impact social serait positif. En tant qu'infrastructures numériques de la coopération territoriale, leur financement ne peut se satisfaire d'investissement "bilatéraux" mais de stratégies concertées de partage du risque financier pour les soutenir, via par exemple des fonds de garantie.

S'inscrivant dans une stratégie nationale de transition numérique des territoires, les plateformes coopératives devraient enfin bénéficier des efforts importants consentis par l'État sur le sujet numérique dans le cadre de son plan relance et notamment profiter du Plan Investissement Avenir, comme cela a été recommandé par le Conseil National du Numérique.

- explorer la création de fonds de garantie qui permettent la réduction des risques pour chacun des financeurs (en fonds propres comme en prêts),
- explorer la piste des systèmes participatifs de garantie,

h - De quels investissements les plateformes coopératives ont-elles vraiment besoin ?

Nos entretiens avec les plateformes coopératives du réseau de Plateformes en Communs révèlent des approches différentes dans les besoins de financement. Pour certaines d'entre elles, un investissement important (de l'ordre du million d'euro) est nécessaire pour assurer de premiers recrutements et un investissement technologique. Il permettra de stabiliser à la fois la solution numérique utilisée et les compétences nécessaires pour le support des utilisateurs et le développement commercial pour atteindre rapidement une masse critique d'utilisateurs.

Pour d'autres acteurs coopératifs, la dépendance dans les investisseurs d'amorçage est justement le principal marqueur différenciant avec les start-ups numériques. Ils ont à cœur d'entretenir cette différence en se reposant exclusivement sur leur communauté pour le développement du projet. Les projets mettent donc plus de temps à voir le jour mais sont plus solides.



2 - Envisager des mécanismes de financement de l'exploitation de la lucrativité limitée des plateformes

À la différence de leurs équivalents capitalistes, les plateformes coopératives assument l'ensemble des externalités de leur activité économique, plutôt que de reporter la responsabilité sur d'autres (travailleurs, collectivités, etc.). Il en résulte des coûts plus élevés, à volume d'activité égal. Les plateformes coopératives sont une opportunité notamment pour les collectivités locales de participer à l'émergence et à la construction du modèle qui sera développé sur leur territoire. Leur engagement peut également s'envisager en soutien de l'exploitation de la plateforme.

D'abord, il est possible de financer la plateforme elle-même au nom du service qu'elle rend à la collectivité. C'est pourquoi, la création et l'animation d'un "observatoire" des plateformes coopératives est important, il permettra d'objectiver l'impact territorial des plateformes et facilitera des démarches de financement.

Par ailleurs, il pourrait être envisagé de financer les usagers de la plateforme, afin de les inciter à utiliser les services d'une plateforme plus vertueuse pour le territoire. Dans ce cadre, il sera possible d'espérer un effet multiplicateur des produits économiques pour la plateforme, les usagers étant incités à dépenser plus que le montant qui leur serait financé par la collectivité.

Ce mode d'action pourrait suivre l'exemple du Pass Numérique⁴⁹, un dispositif national permettant de financer la montée en compétence des français dans les usages du numérique. Les Pass Numériques sont des chèques financés par divers tiers-payeurs (Etat, collectivité territoriale, opérateur de service public, entreprises) qui sont distribués aux usagers pour être ensuite utilisés chez les acteurs de la médiation numérique. Une fois que les usagers sont orientés vers ces acteurs pour une première prestation et qu'ils en découvrent la valeur, ils peuvent en devenir des utilisateurs réguliers. Cet outil n'a pas encore fait la preuve de son efficacité et présente l'inconvénient d'ouvrir un marché pour tout acteur économique souhaitant bénéficier du Pass. Il pourrait donc aussi bénéficier à des plateformes classiques si les conditions d'utilisations n'étaient pas assez claires. Cette piste mérite toutefois d'être envisagée.

Dans le cas des plateformes coopératives, il pourrait être envisagé de remettre aux usagers des chèques financés par de l'argent public, à dépenser sur des plateformes coopératives (pour impulser une dynamique de covoiturage ou d'utilisation d'une place de marché numérique locale par exemple).

⁴⁹ <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/pass-numerique-116>



Recommandation 2b

Diversifier les modes de financement de l'entrepreneuriat numérique dans l'économie sociale en exploitation, au service de l'intérêt général.

Les collectivités territoriales, qui bénéficient au premier chef du développement des plateformes coopératives, peuvent s'engager plus avant dans le soutien à l'exploitation de ces plateformes. D'une part, la mobilisation de la commande publique peut assurer des revenus suffisants pour sécuriser la pérennité de certains modèles. D'autre part, la subvention des utilisateurs de plateformes coopératives relevant d'un service de développement territorial (covoiturage par exemple) peut être envisagée. Les collectivités peuvent enfin utiliser les fonds alloués par les plans de développement comme "Action cœur de ville" pour lancer des expérimentations sur leur territoire et financer des dispositifs locaux d'ingénierie.

Elaborer des plans de financement de l'investissement type tels que leur répercussion sur l'exploitation soit compatible avec l'objectif de faire des plateformes coopératives des infrastructures numériques d'intérêt général dans les territoires (pourcentage moyen de a) fonds propres gratuits -subventions, dons, autofinancement : b) fonds propres privés à rémunérer ; c) prêts long et moyen terme).

Recommandation 3

Encourager l'expérimentation des modèles économiques assurant la protection et l'utilisation des données pour l'intérêt général.

La question de la gestion des données issues des interactions entre les utilisateurs est l'un des sujets à l'origine de l'émergence des plateformes coopératives. Les modèles, par exemple, de coopératives de données, permettant une gestion collective des données issues des activités numériques sur un secteur ou un territoire donné sont en cours d'émergence et ont besoin du soutien de collectivités et d'institutions pionnières pour aboutir à des solutions d'échelle.

Ces dynamiques peuvent non-seulement être soutenues par les collectivités territoriales qui ont intérêt à investir dans leur territoire, mais aussi par les acteurs historiques de l'ESS, notamment les grandes institutions financières et mutuelles, qui ont ici l'occasion de démontrer que l'économie sociale est une réponse aux enjeux économiques et éthiques du XXI^e siècle.



C – LE BESOIN EN INGÉNIERIE

Les projets numériques collectifs ne sont pas uniquement portés par des entrepreneurs aguerris, mais souvent par des communautés de futurs utilisateurs. Les porteurs de projets ont donc besoin d'encore plus de soutien professionnel externe pour renforcer leurs modèles économiques, juridiques, ainsi que leurs choix technologiques.

Cet accompagnement est d'ailleurs classique dans le secteur puisque les entreprises numériques bénéficient généralement d'un grand nombre de dispositifs d'accompagnement : incubateurs, accélérateurs, consultants appelés en renforts par les partenaires pour sécuriser les investissements, etc.

Il existe pourtant des réseaux importants de soutien aux entreprises de l'ESS, renforcés depuis la loi Hamon de 2014. Citons par exemple le réseau des Unions Régionales des SCOP (URSCOP) qui soutiennent sur les créations et développements de coopératives dans les territoires, ou encore les Dispositifs Locaux d'Accompagnement qui permettent aux acteurs de l'ESS d'appeler des experts en renforts sur la définition d'un projet de développement ou de transition de modèle économique.

Les plateformes coopératives du réseau Plateformes en Communs, après une première phase d'émergence pendant laquelle elles ont semblé éloignées de ces réseaux, paraissent désormais bien identifiées de ces acteurs, dont on peut espérer un soutien croissant. En particulier, alors que la CG Scop s'apprête à se donner des moyens supplémentaires pour soutenir le développement des start-up coopératives de l'économie numérique, avec le lancement imminent de CoopVenture, le Mouvement des Scop et des Scic construit actuellement une stratégie forte concernant la mobilisation de la coopération de travail associé dans le contexte du déploiement des plateformes. Il s'agit pour le Mouvement d'être moteur d'une transformation sociétale de l'économie numérique à travers son plaidoyer dans le débat public et d'appuyer ses actions de développement. Cette évolution est d'autant plus propice que la crise sanitaire actuelle projette et amplifie les transitions numériques et environnementales, rendant indispensable la nécessité de changer de modèle d'entrepreneuriat.

1 - Un incubateur dédié aux plateformes coopératives

Quoi qu'il en soit, il n'existe pas de programme d'accompagnement sur-mesure pour les plateformes numériques qui s'appuient sur des statuts de l'ESS. L'émergence d'un dispositif de type "incubateur" permettrait : de sécuriser les choix technologiques des acteurs, d'accélérer le processus décisionnel portant sur le modèle juridique et surtout identifier plus rapidement le modèle économique compatible avec le développement de la plateforme.

La construction de cet incubateur devrait se faire en continuité du travail mené par Plateformes en Communs, c'est-à-dire dans la mise en lien des acteurs des plateformes coopératives pour trouver des solutions collectives aux défis qui les concernent tous.



La création d'un tel incubateur permettrait en outre de rassurer les potentiels investisseurs et favoriserait le nombre de produits financiers disponibles pour le développement des plateformes coopératives.

Recommandation 4

Créer un incubateur dédié aux plateformes coopératives dans une logique d'accompagnement en pair à pair.

Les entreprises numériques bénéficient d'une offre très importante d'incubateurs et d'accélérateurs pour renforcer leurs modèles d'affaires et juridiques, solidifier leur stratégie et parfois renforcer leurs équipes. L'originalité coopérative et les logiques de lucrativité limitée, de propriété partagée des données ou de gestion de licences ouvertes sont malheureusement peu envisagées par ces structures d'accompagnement.

Par ailleurs, s'il existe bien des structures d'accompagnement des entreprises de l'ESS, peu ont l'expertise suffisante sur les enjeux numériques. Une structure dédiée aux entreprises numériques de l'ESS serait un atout pour le développement du secteur.

À ce titre, les dynamiques de pair-à-pair engagées dans les travaux du groupe Plateformes en Communs ont donné des résultats positifs pour les participants et mériteraient d'être renforcées.

Par ailleurs, il est tout à fait souhaitable d'enrichir les parcours d'accompagnement existants de modules sur le modèle des plateformes coopératives, partout où cela est pertinent. On peut à ce propos citer l'exemple de La Comunificadora, parcours d'accompagnement à la création de plateformes coopératives/commons qui prend la forme de modules spécifiques au sein de Barcelona Activa, l'agence de développement économique de la ville de Barcelone.

2 - Utiliser les fonds d'ingénierie des plans de soutien aux collectivités territoriales

Le soutien des collectivités locales permet d'équilibrer les modèles économiques et ainsi de faire effet levier pour de nouvelles sources de financement.

A cet égard, des plans nationaux de financement du développement territorial (comme celui d'"Action cœur de ville") constituent une opportunité à mobiliser conjointement par les collectivités locales et les plateformes. Ces programmes permettent d'ancrer l'action collective dans les dynamiques d'investissement public et conforter le rôle moteur des collaborations entre les collectivités et des acteurs de la transition dans le développement de leur territoire. Il est notamment souhaitable d'utiliser les moyens d'ingénierie mis à disposition dans le cadre de ces programmes pour accompagner correctement les parties-prenantes dans ces nouveaux modes d'action.



D – LE CHOIX DES MOTS : FÉDÉRER LES PLATEFORMES COOPÉRATIVES

Nous l'avons vu plus haut, les modèles du coopératisme de plateformes sont divers. Toutes les plateformes coopératives ne sont donc pas des coopératives. Par ailleurs, une certaine effervescence dans la créativité juridique des porteurs de projets numériques souhaitant incarner au mieux leur idéal des communs dans un cadre légal contraint font cohabiter au sein du mouvement des modèles juridiques différents qui partagent les mêmes ambitions tout en s'adaptant individuellement à leur réalité.

Il est donc difficile de nommer simplement le coopératisme de plateforme tout en embrassant cette diversité. Il est intéressant que le même phénomène ait pu être constaté dans le processus d'institutionnalisation des "tiers-lieux" (voir plus bas) qui est passé par un rejet parfois très virulent de ce mot valise par les principaux intéressés. Reconnaissons toutefois à la démarche un double intérêt puissant :

- Se concentrer sur les objectifs poursuivis et les effets positifs attendus pour nommer l'ensemble des acteurs qui les partagent, en tenant compte de la diversité des moyens choisis pour leur réalisation ;
- Permettre la compréhension et faciliter la communication des acteurs concernées par un terme largement approprié, afin d'en faire un objet politique facilement identifiable et désirable.

À ce titre, aucun terme utilisé par les différents acteurs n'est complétement satisfaisant.

- "Plateformes coopératives" renvoie de façon formelle au statut coopératif et exclut les démarches associatives d'entrepreneuriat collectif.
- "Plateformes ouvertes" n'est pas assez restrictif et ne permet pas de rendre compte de la spécificité de la propriété partagée par les usagers.
- "Plateformes d'intérêt collectif" renvoie fortement au statut juridique de la SCIC et n'est peut-être pas très clair pour un novice.

En revanche, le terme "platformcoop" est déjà largement utilisé par les partenaires internationaux de Plateformes en Communs. Si l'acception initiale que lui ont donné ses initiateurs (Trebor Scholz et Nathan Schneider) est très orientée vers le modèle coopératif et en particulier vers des coopératives de travailleurs, en faisant un levier contre la précarité du travail numérique, elle perd peu à peu ce sens précis pour renvoyer à toute plateforme constituant une alternative sociale aux grandes plateformes capitalistes de l'économie collaborative. Son utilisation sur les réseaux sociaux permet notamment d'identifier la richesse de la littérature du mouvement.

Ce terme pourrait donc être utilisé largement pour populariser un concept complexe à décrire dans sa richesse et en faire un objet politique identifié. Pour cela, il est nécessaire d'en construire un récit enthousiasmant, outil à l'accélération de ces pratiques, tant chez les entrepreneurs potentiels, que chez les utilisateurs ou les financeurs.



Recommandation 5

Construire ensemble un récit commun et fédérer un réseau autour d'une identité forte : proposition de #plateformcoop.

Au-delà des nuances primordiales à apporter dans sa définition, le "coopérativisme de plateforme" est un concept qui s'adresse surtout à des initiés. Or, proposer une alternative au mode entrepreneurial classique impose à tous les acteurs de faire front derrière une identité commune et un récit commun qui soit compris rapidement par une grande variété d'interlocuteurs (collectivités, investisseurs, institutions de l'ESS, services de l'État, etc.). Malheureusement, aucune des dénominations utilisées ne semble complètement satisfaisante et embrasser assez largement la diversité des modèles possibles et des effets positifs attendus.

Toutefois, le terme **Platformcoop**, est largement utilisé par nos partenaires internationaux. Il pourrait être utilisé et illustré pour décrire cet horizon collectivement souhaité : mobiliser les opportunités du numérique au service d'une transition écologique et solidaire des territoires. Aux acteurs de se le réapproprier pour lui donner le sens qui conviendra pour fédérer l'ensemble des acteurs.

Plateformes en Communs constitue le ferment de ce réseau en France et s'articule avec les mouvements similaires au niveau international.

Ce positionnement important pour l'ensemble du mouvement devrait faire l'objet d'une discussion et d'un consentement du plus grands nombres des acteurs engagés.

Recommandation 6

Soutenir les dynamiques de recherche autour des plateformes coopératives.

Le mouvement du "coopérativisme de plateforme", parce qu'il est récent et qu'il se situe au croisement des domaines très riches de l'Économie Sociale et Solidaire, de la théorie des communs et du monde des logiciels libres et de l'open-source, a besoin des éclairages de la recherche pour s'étoffer et progresser. Les programmes de recherche sur le sujet devraient être encouragés afin de soutenir les plateformes elles-mêmes.



E – ENVISAGER DES STRATÉGIES D’ALLIANCES AVEC LES AUTRES MOUVEMENTS DE LA TRANSITION DANS UNE LOGIQUE DE COMMUNS

Les défis du 21e siècle, de transitions écologique et solidaire, mobilisent un grand nombre d’acteurs qui partagent des convictions sans toujours avoir d’objet de travail en communs. La période du confinement lié à la crise sanitaire liée à la propagation de la covid19 a été l’occasion pour un grand nombre de collectifs de décrire les moyens à mettre en œuvre pour un “monde d’après”. On peut notamment citer :

1 - Les Licoornes

“Les Licoornes”⁵⁰ est un collectif d’entreprises coopératives d’envergure. Ces entreprises se décrivent elles-mêmes comme les alternatives coopératives aux start-ups de la “Silicon Valley”, se développant dans les secteurs clefs pour la transition citoyenne et écologique. Plusieurs plateformes actives dans le réseau Plateformes en Communs font également partie des Licoornes (Coopcircuit - opérateur de la solution OpenFood Network, Mobicoop - plateforme de covoiturage, Label Emmaüs - site e-commerce solidaire, Startin’blox - opérateur de solutions d’interopérabilité entre plateformes). Ce collectif s’est formé à la suite de l’initiative 1,2,3 climat⁵¹, un temps d’accélération de la transition écologique et solidaire mené par la NEF, Mobicoop et Enercoop.

2 - La Fabrique des transitions

La Fabrique des transitions⁵² tente de capitaliser des expériences territoriales déterminantes sur le sujet des transitions écologique et solidaire, à partir de l’exemple de de Loos-en-Gohelle, ville du Pas-de-Calais labellisée “Ville en transitions” . La Fabrique des transitions s’adresse donc à des collectivités territoriales et a pour objectif de mettre à leur disposition des outils permettant d’accélérer leurs transitions écologique et solidaire. Alors, que les plateformes coopératives sont des outils opérationnels disponibles pour ces mêmes collectivités, il serait pertinent de faire des plateformes coopératives des partenaires des acteurs de la Fabrique des transitions, mobilisables en fonction du besoin des territoires accompagnés.

3 - Les tiers-lieux et les fablabs

Lieux issues de cultures marginales (ou de culture de la marginalité), les tiers-lieux semblent aujourd’hui s’installer durablement dans le paysage institutionnel du développement territorial. Le site de France Tiers-lieux⁵³, association qui se donne la mission de structurer la filière des tiers-lieux partage la définition suivante : *Espaces de coworking, fablabs, repair’cafés, fabriques de recherche, friches culturelles, tous ces tiers-lieux ont en commun de réunir plusieurs activités, de participer au développement économique d’un territoire et d’animer une communauté de personnes qui y travaillent et y vivent.*

⁵⁰ <https://www.enercoop.fr/content/licoornes-les-cooperatives-du-monde-dapres>

⁵¹ <https://123climat.org/>

⁵² http://fabriquedestransitions.net/index_fr.html

⁵³ <https://francetierslieux.fr/tiers-lieux-en-france/>



Selon France Tiers Lieux, on compte déjà 1800 tiers-lieux en France dont 800 hors métropole. Le gouvernement a suivi plusieurs des recommandations du rapport “Faire ensemble pour mieux vivre ensemble”, remis en 2018 au gouvernement par Patrick Lévy-Waitz⁵⁴, aujourd’hui président de France Tiers-lieux, et notamment le financement de 300 “Fabriques de Territoires”, des tiers-lieux répartis sur le territoire national.

Les plateformes coopératives pourraient outiller la coopération entre les usagers des tiers-lieux, et ainsi leur permettre de renforcer leur rôle central dans la résilience locale et dans l’émergence de nouveaux projets de territoire.

Par exemple, pendant le confinement lié à la propagation de la covid-19, la Compagnie des Tiers-lieux des Hauts-de-France (association locale de soutien aux tiers-lieux) a accompagné les tiers-lieux de la région dans l’utilisation de l’outil Open Food afin de fournir à leurs usagers un moyen éthique de s’approvisionner en produits maraîchers cultivés sur leur territoire. Par ailleurs, les plateformes coopératives font partie des outils auxquels seront formés 30 tiers-lieux lors d’un séminaire organisé en novembre 2020.

Ce type d’accompagnement spontané pourrait se généraliser et se professionnaliser grâce à des partenariats entre les plateformes coopératives et les outils de structuration de la filière des tiers-lieux (France Tiers-lieux, réseaux régionaux, dispositifs de financement nationaux).

Au sein de ce grand ensemble que représente les tiers-lieux, les Fablabs⁵⁵ se distinguent par une approche renforcée du faire ensemble, s’appuyant sur les opportunités de la fabrication numérique. Lieux d’incarnation territoriale des communs par excellence, les fablabs ont eux aussi eu une importance déterminante dans la production de matériels de protection pendant la crise sanitaire. Leur capacité citoyenne de production désintéressée, de réactivité, d’innovation productrice de biens et de services utiles à la population en font des alliés potentiels puissants des plateformes coopératives, à condition de travailler la mise en réseau et les financements..

4 - Les CAE

Les Coopératives d’Activités et d’Emploi permettent de salarier des entrepreneurs, leur faisant profiter du cadre de la protection sociale du salariat dans leur activité professionnelle. La facturation des services de l’entrepreneur se fait par la coopérative qui reverse le chiffre d’affaires en salaire, déduction faite d’une commission rémunérant ses services administratifs (de l’ordre de 10% des montants facturés). Au sein d’une CAE, les entrepreneurs bénéficient également de soutien juridique, d’interactions privilégiées avec les autres entrepreneurs salariés et ont bien entendu la possibilité de devenir coopérateurs de la structure.

Les CAE sont d’ores et déjà utilisées par des travailleurs numériques afin de sécuriser leur activité. C’est ainsi que lors de la faillite de Take Eat Easy⁵⁶, les livreurs belges qui facturaient leurs services par l’intermédiaire de la coopérative Smart, outre la stabilité salariale que leur apportait

⁵⁴ <https://www.fondation-travailler-autrement.org/2018/09/19/mission-coworking-faire-ensemble-pour-mieux-vivre-ensemble/>

⁵⁵ <http://www.fablab.fr/l-association/>

⁵⁶ <https://smartbe.be/fr/news/mise-en-redressement-judiciaire-de-lentreprise-de-livraison-take-eat-easy/>



ce cadre, ont pu bénéficier du fonds de garantie qui a pris en charge les rémunérations non-versées par l'entreprise lors de sa faillite.

Par ailleurs les CAE jouent en France un rôle important dans le lancement de nouvelles plateformes coopératives. Ainsi, avant de lancer une aventure entrepreneuriale collective en créant une structure, de nombreux travailleurs numériques choisissent de se salarier au sein d'une CAE pour tester la viabilité économique du modèle.

S'appuyer sur les CAE est une opportunité importante pour faire émerger de nombreux acteurs locaux, utilisateurs des plateformes existantes. Par exemple, les livreurs de Lille.Bike qui utilisent à Lille la plateforme Coopcycle pour organiser leurs livraisons passent par la coopérative Opteos pour se salarier. En attendant la création de de la structure juridique ad hoc, on évite des coûts de structure pendant la phase de lancement. Cela permet aussi de générer des rapprochements avec les activités d'autres coopérateurs (par exemple avec des activités de réparation de vélos).

5 - Les acteurs de la médiation numérique

Le confinement vécu en 2020 a particulièrement mis en lumière la pertinence de solutions locales de continuité économique pour les commerçants et artisans locaux, afin que les grandes surfaces ne soient pas les seules à pouvoir continuer de vendre des produits. Plateformes e-commerce locales, outils "Click & Collect", interconnexion avec les réseaux locaux de logistique urbaine, la mise en place rapide d'outils de résilience économique issues d'un numérique durable dépend donc de la montée en compétence des acteurs économiques locaux.

Or, cette montée en compétence est notamment assurée en France par les acteurs de la médiation numérique qui accompagnent et forment les citoyens aux usages du numérique. Les priorités de ces acteurs sont définies régionalement au sein de d'organisme de mutualisation : les Hubs territoriaux de médiation numérique, des structures financées en amorçage par la Banque des Territoires. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des collectivités territoriales sur les sujets d'inclusion numérique des citoyens mais également chez des petites et moyennes entreprises dans certains cas. Les acteurs de la médiation numérique sont également rassemblés au sein de la coopérative nationale La Mednum.

Recommandation 7

Concevoir des stratégies d'alliances avec les autres acteurs œuvrant vers une transition écologique et solidaire.

Les plateformes coopératives sont des infrastructures numériques territoriales de coopération au service d'une transition écologique et solidaire. À ce titre, elles ne réaliseront leur potentiel qu'en étant mobilisées par les acteurs qui œuvrent d'ores et déjà à cette transition sur le terrain. Il est donc primordial de formaliser des rapprochements et de se mettre au service des représentants de plusieurs mouvements et, notamment, ceux favorisant l'entrepreneuriat local par l'ESS (les CAE, les URSCOP et réseaux locaux de l'ESS), les nouvelles infrastructures de



coopération territoriales (les “tiers-lieux” et, notamment, les fablabs) ou encore les agents d’une transition numérique inclusive (la médiation numérique). À ce titre, la constitution de SCIC de centre-ville promue par la Confédération des Commerçants de France est un exemple de rapprochements stratégiques à approfondir.

Les plateformes coopératives elles-mêmes auraient intérêt à mutualiser leurs moyens et leurs réseaux pour essaimer plus rapidement l’usage de leurs services dans les territoires dans une logique d’inter coopération.

F – LE DISCOURS “MILITANT” VU COMME UNE FAIBLESSE

Nos entretiens avec des institutions qui seraient en position de financer les plateformes coopératives rapportent un constat étonnant : quelle que soit la solidité réelle des projets de plateformes coopératives, les porteurs de projets souffrent d’un déficit d’image important par rapport à leur collègues “classiques”. En effet, le discours mettant systématiquement en avant les avantages comparatifs du fonctionnement coopératif et la nécessité de proposer une alternative aux plateformes capitalistes aux impacts délétères, n’est pas de nature à rassurer un investisseur. Ce dernier recherche avant tout un entrepreneur capable de développer un produit solide et qui répond au besoin de ses utilisateurs finaux. Avant même de défendre la solidité financière du modèle, c’est la capacité à porter une solution technique robuste de long-terme qui serait à démontrer.

Recommandation 8

Créer et animer un observatoire des plateformes coopératives pour en objectiver l’impact sur les territoires.

L’objectivation de l’impact des plateformes coopératives est un enjeu important pour beaucoup des financeurs potentiels du mouvement et des plateformes elles-mêmes. À ce titre, la création d’un observatoire des plateformes coopératives permettrait d’asseoir le discours sur une réalité chiffrée, mais aussi d’outiller les actions des plateformes (vers des secteurs d’activité ou des zones géographiques non identifiées par exemple).

Cet observatoire gagnera à être conçu dans une dynamique associant acteurs et chercheurs, dans une approche multi-disciplinaire et multi-parties prenantes.



G – PENSER ET PRIORISER LE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT : LOCAL, NATIONAL, OU LES DEUX ?

Comme évoqué plus haut, deux logiques de développement des plateformes coopératives coexistent :

- soit un investissement massif dans les plateformes coopératives historiques qui permettrait l'émergence de champions éthiques numériques dans leur secteur d'activité (Mobicoop pour la mobilité par exemple) ;
- soit l'émergence d'une multitude d'acteurs locaux, répondant le plus finement aux besoins de leur territoire, s'appuyant sur des outils mutualisés.

Ces logiques questionnent la priorisation des efforts dédiés au développement des plateformes coopératives entre, d'un côté, l'investissement, l'accompagnement de grands champions ainsi que leur interopérabilité et leurs liens avec des plateformes "de terrain", et de l'autre la facilitation à l'émergence d'une multitude d'acteurs locaux en les accompagnant et orientant leurs actions sur des technologies pertinentes (en utilisant systématiquement Coopcycle pour le lancement d'activités à vélo créées dans le cadre d'une CAE par exemple).

Ces deux stratégies ont leurs avantages et inconvénients et pourraient faire l'objet d'un attentif souci de coordination. On pourrait par exemple envisager de créer des coalitions locales entre CAE, acteurs de la médiation numérique et, structures d'accompagnement de l'ESS pour favoriser l'utilisation de plateformes coopératives par les acteurs économiques, mais aussi renforcer l'accompagnement des entrepreneurs numériques vers des formes coopératives. Pour renforcer les moyens d'action de ces coalitions locales, il pourrait être envisageable de cofinancer une partie de leurs actions grâce à des fonds dédiés aux plans de financement des collectivités territoriales dans le domaine de la transition numérique. Les moyens de soutien de l'ingénierie du plan "Action cœur de villes" pourraient être sollicités en ce sens.



ANNEXES

PLATEFORMES EN COMMUNS

Plateformes en communs, initiative de La Coop des Communs, a fédéré depuis décembre 2017 une centaine d'acteurs, actrices, expert.es, chercheur.es, autour de la question du coopérativisme de plateformes.

Le groupe a bénéficié d'un soutien financier de la part de l'Institut pour la recherche de la Caisse des Dépôts et du département Cohésion Sociale et Territoriale de la Direction investissements de la Banque des Territoires, pour identifier et rendre visible l'impact territorial des plateformes numériques « coopératives ». Ce financement lui a apporté les premiers moyens pour fonctionner et outiller la communauté apprenante des Plateformes coopératives.

Que ces deux départements de la CDC/Banque des Territoires en soient ici remerciés.

Coordination de l'initiative

Plateformes en communs est coordonnée au quotidien par un Comité de pilotage, composé aujourd'hui de 5 personnes et qui se réunit chaque semaine.

Le comité de pilotage, animé par *Florian Perret* (fondateur de Plateformes en Communs, en charge de la formation des élu.e.s et de l'animation de la vie mutualiste au sein du Groupe VYV) réunit *Nicole Alix* (présidente de La Coop des Communs), *Alexandre Bigot-Verdier* (entrepreneur social, responsable de POP Café, tiers-lieux numériques de proximité), *Guillaume Compain* (doctorant en sociologie à Dauphine sur le coopérativisme de plateformes), *Boris Séguy* (praticien des communs numériques, en charge du système d'information de La Coop des Communs).

Un comité d'orientation associe des alliés du projet, au sein des plateformes coopératives ou du monde de la recherche pour nourrir les réflexions et la stratégie du projet.

Rencontres inter-plateformes

Depuis sa création, Plateformes en communs a réuni plusieurs fois les plateformes en discussions « plénières ».

La conférence inaugurale du 5 décembre 2017, aux Grands Voisins, la conférence inaugurale de Plateformes en communs a rassemblé une centaine de participant.es. La rencontre inter-plateformes du 22 janvier 2018 a permis, au travers de la présentation du projet de charte, d'engager un débat sur ce qui était/faisait commun entre toutes les organisations présentes. A été décidée la création des trois groupes qui ont structuré les travaux de Plateformes en communs tout au long de 2018 : gouvernance/juridique, modèle économique et financier,



intercoopération et interopérabilité. En octobre 2018, après huit mois de travaux intensifs dans le cadre des groupes puis des ateliers, une nouvelle rencontre inter-plateformes a permis de présenter dix chantiers ouverts en parallèle faisant l'objet d'un atelier, ou tenant à notre organisation interne, ou émergeant comme proposition d'une nouvelle piste de travail en commun

Groupes thématique et ateliers projet

Chaque groupe thématique a mobilisé entre vingt et trente participant.es, issu.es des plateformes, du monde de la recherche, ou « expert.es » invité.es à venir participer aux travaux :

- un groupe « gouvernances et juridique », qui a travaillé autour des problématiques de licences, de marques, de labels, de statuts, et de modalités de gouvernement des plateformes.
- un groupe « modèles économiques et financements », qui a cherché à cerner les modalités d'exploitation et de financement des plateformes à partir de cas concrets et comprendre le fonctionnement et les grilles d'analyse des financeurs.
- un groupe « logiciels, interopérabilités et intercoopérations », qui a travaillé les questions de mutualisations des plateformes et les possibilités techniques de tisser des liens informatiques entre elles.
- Atelier « comptabilité » : visant à travailler les questions de comptabilité alternative, cet atelier a donné naissance à un autre groupe de travail de La Coop des Communs, sur le modèle de comptabilité CARE « triple capital » avec le professeur Jacques Richard et en lien avec Alexandre Rambaud (chaire comptabilité écologique à AgroParistech et collègue des Bernardins). Le bilan d'étape de ce groupe sera disponible début décembre 2020.

D'autres ateliers ont eu plus de difficultés à produire des résultats tangibles, mais ont donné naissance à des ateliers du Forum des Plateformes coopératives (cf ci-après) : atelier « kit de statuts » (il s'agissait d'établir, sous une forme pédagogique, un document de référence sur les pratiques et les possibilités ouvertes aux plateformes coopératives en matière de statuts juridiques) ; atelier « annuaire de partenaires » (visait à élaborer un annuaire simple de fournisseurs, prestataires, bons contacts à partager entre plateformes coopératives) ; atelier « digital commons consortium » (visait la mise en place d'un lieu d'échanges sur les questions favorisant l'interopérabilité de leurs systèmes d'information et la coopération de leurs organisations – notamment l'élaboration et la diffusion de standards) ; atelier « licences à réciprocité » (élaboration juridique de licences adaptées aux plateformes coopératives) ; atelier « outils de gouvernance » (cherche la mutualisation des moyens en vue du développement d'outils informatiques communs, utilisables par de structures coopératives (plateformes ou non).



Forum des plateformes coopératives

Le premier Forum des Plateformes Coopératives organisé le 11 octobre 2019, avec le soutien de la Ville de Paris, a réuni plus de 300 participants. Cet événement, organisé par La Coop des Communs, a présenté des alternatives concrètes aux grandes plateformes qui provoquent l'ubérisation des villes.

Le forum a été l'occasion de présenter les plateformes qui construisent des solutions de confiance, respectueuses des droits des personnes qui travaillent, leur confient leurs données..., et qui incluent leurs communautés d'utilisateurs dans leur gouvernance et le partage de la valeur, qu'il s'agisse de circuits courts alimentaires et de consommation (Open Food France, Commown..), de tourisme et d'habitat (Les Oiseaux de passage, Faibnb), de mobilité et logistique (Coopcycle, Mobicoop, Ridygo, Citiz..), ou encore de troc entre entreprises (France Barter).

Le forum a été aussi l'occasion de montrer l'importance de leur travail pour le territoire, tous les citoyens, les collectivités locales et le monde du travail.

La déclaration adoptée lors du Forum appelle les collectivités locales à accompagner et soutenir le développement des plateformes alternatives coopératives, grâce à des partenariats adaptés, soutenant leur activité et leur choix de ne pas marchandiser à leur profit les données, en construisant des outils de soutien économique et financier dont elles ont besoin concrètement.

Les vidéos du Forum sont disponibles : <https://frama.link/cmLeszNP>

Le deuxième Forum des plateformes coopératives aura lieu le 2 décembre 2020, toujours à la Bourse du travail à Paris. Le soutien de la ville de Paris est maintenu et renforcé et de nouveaux partenaires se joignent à l'initiative : la MAIF, le Groupe VYV, la CGSCOP et l'URSCOP Paris, Ile de France, Centre et TM-DOM.

Rapport d'étape

Un rapport d'étape a été remis à la CDC en juin 2019. Il a donné lieu à un séminaire d'échanges, en présence de 4 plateformes qui se sont présentées, avec les directions de la CDC/Banque des territoires qui ont été identifiées comme susceptibles d'être concernées par le sujet et susceptibles d'être des interlocutrices pour les plateformes. Le rapport est disponible sur notre site

<https://coopdescommuns.org/fr/plateformes-en-communs-point-detape-article/>

Le séminaire a permis d'identifier des interlocuteurs à la CDC, avec la nécessité d'aider à identifier les acteurs pour accompagner les plateformes dans pour la présentation de leurs dossiers : on a par exemple découvert la possibilité pour des plateformes de mobiliser le financement de l'action Cœur de Ville si elles se présentent en partenariat avec des villes. On a compris que les recherches de financement sont à articuler à deux niveaux : pour chaque coopérative au niveau individuel et au niveau mutualisé de La Coop des Communs. Le travail s'est poursuivi en 2020, en vue de la présente restitution finale des travaux.



Cahier de recherche

« Plateformes coopératives : des infrastructures territoriales pour un partenariat public-communs en action ».

Fruit du partenariat avec l'Institut pour la recherche du Groupe Caisse des dépôts et du département Cohésion sociale et territoriale de la direction de l'Investissement de la Banque des Territoires, ce cahier de recherche présente les plateformes coopératives comme des infrastructures numériques de territoire.

Publié dans un contexte de crise sanitaire qui a mis en exergue l'importance du numérique dans l'émergence de moyens de résiliences locaux, il invite les collectivités à s'appuyer sur l'entrepreneuriat collectif, notamment en soutenant les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif, pour outiller les dynamiques de collaboration dans leur territoire.

Le cahier de recherche, comme la visio-conférence de restitution des travaux est consultable et téléchargeable sur le site platformcoop.fr et sur le site de La Coop des Communs.

<https://coopdescommuns.org/fr/cahier-de-recherche-plateformes-cooperatives%e2%80%8b/>

Travaux de recherche

L'une des caractéristiques fortes de la Coop des Communs – en général – est d'associer actrices, acteurs et chercheur.es à toutes les réflexions et tous les travaux de l'association. Il en est de même pour Plateformes en communs – en particulier. Depuis son lancement, l'initiative a bénéficié des contributions de chercheur.es issu.es de diverses institutions (Paris IX, Paris XIII, Telecom Paris Tech...).

Si le soutien de la Caisse des Dépôts a permis, au travers des activités de Plateformes en communs, de documenter les pratiques des plateformes coopératives et de cerner des questions de recherche pertinentes, Plateformes en communs bénéficie depuis le début de 2019 et pendant deux ans, d'un partenariat programme de recherche financé par la DARES.

Ce projet, nommé TAPAS, s'inscrit dans la continuité des travaux de Encommuns et a été présenté en collaboration avec La Coop des Communs : il porte sur les nouvelles formes de travail et de protection sociale mobilisées par les plateformes coopératives. TAPAS repose sur des études de cas et fera l'objet, à la fin 2020, d'une restitution au travers d'un rapport final et d'une conférence. L'objectif de TAPAS consiste à s'intéresser en particulier :

- aux conditions de succès des plateformes coopératives face aux plateformes prédatrices, quant aux formes du travail contributif (participation, rémunération, protection sociale) et aux modes de gouvernance (comment les communs du numérique peuvent échapper à devenir des communs du capital ?) ;
- à des combinaisons originales des ressources et de modes d'hybridation. Il s'agit d'explorer la pluralité de modalités d'échanges mises à l'oeuvre sur les plateformes pour permettre des modèles économiques soutenables et solidaires ;



- aux logiques de protection et de distribution de la propriété des actifs et de partage de ressources avec d'autres acteurs, de la coopération entre organisations ;
- à la gestion du travail individuel et collectif.

Représentation et plaidoyer

Plateformes en communs a eu l'occasion de participer à un certain nombre d'événements en France et à l'étranger. Parmi les événements auxquels Plateformes en communs a participé, on peut citer :

- Le Forum des usages coopératifs à Brest (5-7 juillet 2018)
- Open 2018 Londres (26-27 juillet 2018)
- Numérique en Commun (13-14 septembre 2018 à Nantes)
- Global Social Economy Forum (Bilbao, 1-4 octobre 2018)
- Sharing Cities Summit (Barcelone, 12-14 novembre 2018)
- réunion au Comité des régions sur les plateformes coopératives (Bruxelles, 18 octobre 2019)
- Platform Coop Consortium « Who owns the world » (New-York, 8 novembre 2019)
- Webinaire de la Commission européenne (7 avril 2020, <https://coopdescommuns.org/fr/covid-19-presentation-de-plateformes-en-communs-a-la-commission-europeenne/>)

LES PLATEFORMES PARTICIPANTES

Les différentes activités de Plateformes en communs ont fédéré en un an une centaine de personnes différentes : actrices et acteurs, chercheurs et chercheuses entrepreneur.es, militant.es, activistes, représentant.es d'institutions, issu.es tant de l'économie sociale et solidaire, que de la coopération, des Communs, du logiciel libre, de la puissance publique, d'entreprises privées etc. En tout, ce sont une quarantaine de plateformes qui ont participé aux travaux de Plateforme en communs :

- 1DLab (streaming culturel)
- Citiz (auto-partage)
- Commown (location de matériel informatique)
- Coopcycle (livraison à vélo)
- Cagette (alimentation en circuits courts)
- CoopCircuits (alimentation en circuits courts)
- Fairbnb (hébergement touristique)
- France Barter (troc entre PME)
- Jardiniers du Nous (facilitation de gouvernance participative)
- Label Emmaüs (e-commerce)
- Mobicoop (covoiturage)



- Oiseaux de passage (hébergement et tourisme)
- Pwic (échanges de biens et services en pair à pair)
- Ridygo (covoiturage)
- Share.coop (achat immobilier)
- Singa (mise en relation entre réfugiés et bénévoles)
- Telecoop (opérateur téléphonique)

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ D'ORIENTATION DE PLATEFORMES EN COMMUNS

- Nicole Alix - La Coop des Communs
- Michel Bernard-mantel - Share.Coop
- Melissa Boudes - IMT Business School
- Guillaume Compain - Plateformes en Communs, Encommuns, Université Paris Dauphine
- Florian Perret - Fondateur de Plateformes en Communs, en charge de la formation des élu.e.s et de l'animation de la vie mutualiste au sein du Groupe VYV
- Boris Séguy - La Coop des Communs, Happy Dev, La Myne
- Cynthia Srnec - TAPAS
- Alexandre Bigot-verdier - La Compagnie des Tiers Lieux
- Corinne Vercher Chaptal - TAPAS
- Arthur Bard - France Barter
- Bastien Sibille - Mobicoop



REMERCIEMENTS

Ce rapport est produit grâce au soutien de l'Institut pour la recherche du Groupe Caisse des dépôts et du département Cohésion sociale et territoriale de la direction de l'Investissement de la Banque des Territoires,

Son écriture s'appuie sur un rapport intermédiaire intitulé "PLATEFORMES EN COMMUNS, UNE ANNÉE D'ÉCHANGES", publié en avril 2019, préparé par Stéphane Veyer, pour Plateformes en Communs.

Au-delà de plusieurs années de rencontres et de travaux de Plateformes en Communs, avec les plateformes coopératives elles-mêmes, la rédaction de ce rapport s'appuie sur une série d'entretiens, notamment pour investiguer les freins au financement des plateformes coopératives. Les participants sont ici remerciés, et en particulier :

- Emmanuel Dupont, Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
- Emmanuel Lacroix, Banque des Territoires - Direction Régionale Nouvelle Aquitaine
- Karen Bouvet, Banque des Territoires - Direction Régionale Région Sud
- Linda Reboux - Direction des Investissements
- Nicolas Turcat - Direction des Investissements
- Audrey Charluet, Banque des Territoires - Direction de la Stratégie
- Rémy Seillier, France Tiers-lieux
- Anne-Laure Federici, Réseau des Territoires pour une Économie Sociale
- Simon Lefur, Aventure Bio
- Isabelle Bourdis, France Active Savoie Mont-Blanc

L'écriture du paragraphe "II - B - 3 - impacts sur le travail" est le fruit d'une collaboration antérieure entre l'auteur et Alexandre Berkese, Professeur associé, Institut du management de l'Ecole des hautes études en santé publique (EHESP).